Quatre-vingt-dixième année. — N° 22. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 26 Janvier 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 2 de 1958 parait ce jour. Prix : 30 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 janvier 1958 conférant l'honorariat à d'anciens conseillers prud'hommes (p. 962).

Arrêtés portant maintien en disponibilité et en congé de longue durée (greffiers et personnels des services judiciaires) (p. 962).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 22 janvier 1958 portant nomination d'un consul de France à Porto Alegre (p. 963).

Arrêté du 25 janvier 1958 relatif au concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale (p. 963).

Exequatur accordés à des consuls (p. 963).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 22 janvier 1958 prorogeant à nouveau le délai prévu à l'article 6 du décret du 7 décembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Sarrant (Gers) en vue de la translation de son cimetière (p. 963).

Arrêtés du 25 novembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers (p. 963).

Arrêtés du 21 janvier 1958 portant approbation de délibérations de conseils municipaux (p. 963).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 963).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 963).

Décrets du 22 janvier 1958 portant promotions, nominations et rectificatif (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 963).

Décision du 27 décembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé (p. 963).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 58-57 du 22 janvier 1958 relatif au recrutement des architectes à désigner pour les opérations d'Etat comprises dans le plan d'équipement scolaire et universitaire (p. 972).

Décret du 22 janvier 1958 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie de médecine (enseignement supérieur) (p. 973).

Décret portant promotion dans l'ordre des Palmes académiques (p. 972).

Arrêté du 15 décembre 1957 autorisant la validation pour la retraite des services accomplis dans les écoles nationales de perfectionnement (ex-centres spécialisés) (p. 973).

Arrêtés portant nomination et détachement (enseignement supérieur et enseignement du second degré) (p. 973).

Liste d'admission au concours de sous-bibliothécaires (session de décembre 1957) (p. 973).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 11 janvier 1958 portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime (p. 973).

Décret du 13 janvier 1958 relatif au rachat par le département du Nord de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Bettrechies à Hon et à Bavay (p. 973).

Décret du 22 janvier 1958 portant titularisation, en application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, dans le cadre des commis des ponts et chaussées (p. 973).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 22 janvier 1958 portant déclaration d'utilité publique de l'extension de la zone industrielle d'Amiens (p. 973).

Arrêté du 27 novembre 1957 portant attribution de la médaille des mines (p. 973).

Arrêté du 16 janvier 1958 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 973).

Arrêtés portant réintégration et admission à la retraite (mines) (p. 974).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-58 du 24 janvier 1958 relatif à la réduction des prestations d'alcool vinique (p. 974).

Arrêté du 10 décembre 1957 relatif à une régie d'avances (p. 974).

Arrêté du 4 janvier 1958 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1954 relatif à l'insémination artificielle des animaux domestiques (p. 974).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 22 janvier 1958 portant mutation dans la magistrature d'outre-mer (p. 975).

Arrêté du 3 janvier 1958 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies (p. 975).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 58-59 du 22 janvier 1958 fixant le taux des cotisations à payer par les personnes non salariées des professions libérales (p. 975).

Décret n° 58-60 du 22 janvier 1958 tendant à confier certaines tâches à des fonctionnaires retraités des directions régionales de la sécurité sociale (p. 975).

Arrêté du 20 janvier 1958 approuvant un additif aux statuts d'une caisse de retraite (p. 975).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 26 décembre 1957 et 8 janvier 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 975).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêté du 11 janvier 1958 portant approbation des statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 975).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret du 22 janvier 1958 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Zeraia (département de Constantine) de terrains domaniaux (p. 976).

Naturalisations et réintégrations (p. 976).

Emplois réservés: Nominations (p. 976).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureau (p. 976).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 979).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de la conférence des présidents (p. 980).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie (p. 980).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 980).

Avis de vacance d'un poste de médecin assistant à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine) (p. 980).

Avis de vacance d'un poste d'agent de bureau (dactylographe) à la direction départementale de la population et de l'aide sociale des Basses-Alpes (p. 980).

Avis de vacance du poste de commis à la direction départementale de la santé de l'Indre (p. 980).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère) (p. 980).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste additive aux listes de classement des candidats aux emplois réservés de première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale (année 1956) (p. 981).

Annonces (p. 989).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuille 5.

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population de la France au cours du troisième trimestre 1957 (pp. 73 à 79)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 22 janvier 1958 conférant l'honorariat à d'anciens conseillers prud'hommes.

Par décret en date du 22 janvier 1958, l'honorariat est conféré à:

M. Craponne (Jean-Louis-Séraphin), ancien président du conseil de prud'hommes d'Avignon.

M. Defaye (Georges-Victor), ancien président du conseil de prud'hommes d'Orléans.

M. Fouquet (Georges-François), ancien président du conseil de prud'hommes de Cambrai.

M. Jouvelier (Pierre-Alfred-Edouard), ancien président du conseil de prud'hommes d'Orléans.

M. Ramette (Victor-Aimable), ancien président du conseil de prud'hommes de Cambrai.

M. Aubertin (Edmond-Louis-Jules), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Dijon.

M. Rossu (Louis-Justin), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Dijon.

M. Charbonnier (Jean-Louis-Pierre), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Valence.

M. Chassaing (Antoine), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Vierzon.

M. Frachot (Alexandre), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Dijon.

M. Leroy (Louis-Auguste), ancien conseiller au conseil de prud'hommes du Mans.

M. Sadier (Louis-Marius), ancien conseiller au conseil de prud'hommes de Valence.

Greffiers.

Par arrêté en date du 20 janvier 1958, M. Hiss (Etienne), greffier au tribunal cantonal de Bischwiller, en congé de longue durée, est maintenu dans cette position, sans retenue de traitement, jusqu'au 2 juin 1958 inclus, en application de l'article 93 (alinéa 1er) de la loi n° 46-2291 du 19 octobre 1946 (cinquième congé).

Personnels des services judiciaires.

Par arrêté en date du 20 janvier 1958, M. Eynius (Laurent), employé de bureau au tribunal cantonal de Château-Salins, en disponibilité d'office sans traitement, est maintenu dans cette position pour une durée de six mois, à compter du 19 septembre 1957, en application des articles 95 et 115 de la loi n° 46-2291 du 19 octobre 1946.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 22 janvier 1958 portant nomination d'un consul de France à Porto Alegre.

Par décret en date du 22 janvier 1958, M. Charreyron (Jacques-Marie-Victor), chiffreur de classe exceptionnelle, 4e échelon, chargé du consulat de France à Freetown, est chargé du consulat de France à Porto Alegre (emploi vacant).

Concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946;

Vu le décret n° 51-705 du 6 juin 1951, modifié par le décret n° 54-990 du 7 octobre 1954, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 51-706 du 6 juin 1951, modifié par le décret n° 54-989 du 7 octobre 1954, relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1954, modifié par l'arrêté du 10 octobre 1956, fixant la nature et les modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'employés de bureau dactylographes et des concours pour l'emploi de sténodactylographe;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique, relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1957 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères;

Sur le rapport du ministre plénipotentiaire directeur général du personnel et de l'administration générale au ministère des affaires étrangères et du chef de service de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux affaires économiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions de l'arrêté ci-dessus visé du 4 décembre 1957, le nombre total des places mises au concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires est porté de vingt-trois à vingt-cinq.

Vingt-trois de ces postes sont ouverts à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, les deux autres à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Art. 2. — Le ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel et de l'administration générale au ministère des affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1958.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général
du personnel et de l'administration générale,
FRANÇOIS DE PANAFIEU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de cabinet,
IVAN CABANNE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Fernand Suares en qualité de consul honoraire de l'Equateur à Dunkerque (Nord).

L'exequatur est accordé à M. Charley-Marcel Powilewicz en qualité de consul honoraire de Finlande à Nice (Alpes-Maritimes).

L'exequatur est accordé à M. Bernard Carliez en qualité de consul honoraire du Japon au Havre.

L'exequatur est accordé à M. Artur Maurer en qualité de consul de Suisse à Nantes, avec juridiction sur les départements suivants: Vendée, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 25 novembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers.

Ces textes sont publiés au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 22 janvier 1958 prorogeant à nouveau le délai prévu à l'article 6 du décret du 7 décembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Sarrant (Gers) en vue de la translation de son cimetière.

Par décret en date du 22 janvier 1958, le délai prévu à l'article 6 du décret du 7 décembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique les travaux à entreprendre par la commune de Sarrant (Gers) en vue de la translation de son cimetière a été prorogé pour une durée d'un an, à compter du 7 décembre 1957.

Approbation de délibérations de conseils municipaux.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Caen (Calvados) tendant à donner le nom de M. René Lemière au groupe scolaire de la place Gambetta.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal du Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne) tendant à donner le nom de Edouard Lacour au nouveau groupe scolaire situé au lieudit Ganet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Prades (Pyrénées-Orientales) tendant à donner le nom du violoncelliste Pablo Casals à une voie publique de cette commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Sorgues (Vaucluse) tendant à donner les noms de Cité Paul-Pons, Cité Irène-Joliot-Curie et Cité Paul-Langevin à des lotissements de cette commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 21 janvier 1958, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Vitry-sur-Seine (Seine) tendant à donner le nom de Irène Joliot-Curie au groupe scolaire de la rue Charpentier

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Décision du 27 décembre 1957 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé.

Ces textes sont publiés au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 22 janvier 1958 portant promotions dans le corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont promus dans le cadre actif du corps des officiers du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er janvier 1958.)

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

M. le commissaire en chef de 2e classe Callot (Pierre-Henri), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Berlingeri, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le commissaire en chef de 2e classe Quère (Paul-Yves), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Callot, maintenu hors cadres après promotion.

M. le commissaire en chef de 2e classe Falleur (Emmanuel-Paul-Germain), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Kair, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

M. le commissaire principal Beauséjour (Guy-Gilles-Jude), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Le Poittevin, précédemment promu.

M. le commissaire principal Daumain (Jacques-Emile-Henri), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Williams, précédemment promu.

M. le commissaire principal Garnier (Henri-Jean-Joseph), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Quère, promu.

M. le commissaire principal Revenu (Etienne-Joseph), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Falleur, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Tour: choix.) M. le commissaire de 1re classe Augier de Cremiers (Jacques-Marie-Roger), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal de Grasset, placé en mission hors cadres.

(Tour: ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Guesdon (Jean-Marie-Yves), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. le commissaire principal Domages, décédé.

(Tour: choix.) M. le commissaire de 1re classe Pilven (Georges-Marie-René), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire principal Augier de Cremiers, maintenu hors cadres après promotion.

(Tour: ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Pouget (Marcel-Emile-Maurice), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire principal Beauséjour, promu.

(Tour: choix.) M. le commissaire de 1re classe Troude (Jean-Marie-Charles), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Daumain, promu.

(Tour: ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Lantieri (André-Barthélemy), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire principal Garnier, promu.

(Tour: choix.) M. le commissaire de 1re classe Coffin (Marc-Jean-Xavier), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Revenu, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

(3e tour: choix.) M. le commissaire de 2e classe Kerdiles (Paul), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Guesdon, promu.

(1er tour: ancienneté.) M. le commissaire de 2e classe Sparfel (Jean), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Pilven, promu.

(2e tour: ancienneté.) M. le commissaire de 2e classe Bergeron (René-Régis-Joseph-Alain-Charles), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Pouget, promu.

(3e tour: choix.) M. le commissaire de 2e classe Gougenheim (Jacques-Henri-Gustave-Meyer), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Troude, promu.

(1er tour: ancienneté.) M. le commissaire de 2e classe Clemenceau (Georges-Robert-André), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Lantieri, promu.

(2e tour: ancienneté.) M. le commissaire de 2e classe Boivigny (Jean-Pierre), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Coffin, promu.

Décret du 22 janvier 1958 portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine.

Par décret en date du 22 janvier 1958, est promu dans le cadre actif du corps des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er janvier 1958.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Murie (Etienne-Louis), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Blanconnier, décédé.

Décret du 22 janvier 1958 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 22 janvier 1958:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Duthu (Jean-Marie-André), du port de Brest.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

MM. Briand (Etienne-Maurice-François-Alfred), du port de Brest.
Grosjean (Henri-André-Emile), du port de Lorient.
Pouzault (Charles-Louis-Jean), du port de Cherbourg.
Raymond (Louis-Léon-Victor), du port de Cherbourg.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Les lieutenants de vaisseau en retraite:

MM. Prunet (Raymond-Elie-Eugène), du port de Toulon.
Ruhlmann (André-Albert-Joseph), du port de Cherbourg.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe en retraite:

MM. Tandeau (Alfred-Paul), du port de Brest.
Kervern (Georges-Yves-Marie), du port de Brest.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal en retraite Desroches (Louis-Jacques), du port de Cherbourg.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe en retraite:

MM. Macherel (Jean-Yves), du port de Toulon.
Lombard (Armand-Elie), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier principal des équipages de la flotte en retraite Curutchet (Martin), du port de Rochefort.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 23 septembre 1957.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Théobalt (René-Jacques), du port de Toulon.

(Pour compter du 1er janvier 1958.)

Les enseignes de vaisseau de 2e classe de réserve:

MM. Giraud (Pierre-Félix), du port de Toulon.
Le Franc (René-Jean-Marie-Xavier), du port de Toulon.
Brindejonc de Tréglodé (Alain), du port de Toulon.
Marchand (Adrien-Emile-Charles-Dominique), du port de Toulon.
Cressard (Christian-Marie-Louis-François), du port de Toulon.
Laurens (Jacques-Louis-Pierre-Marie), du port de Toulon.
Viards (Michel-Louis-Albert-Paul-Victorice), du port de Toulon.
Bouvier (Jacques-Pierre), du port de Toulon.
Lemoine (Jean-Claude), du port de Toulon.
Frouté (Claude-Jean), du port de Toulon.
Machard (Pierre-Louis-Armand), du port de Toulon.
Pensec (Bernard-Eugène), du port de Toulon.
Laurent (André-Edouard-Marie), du port de Toulon.
Simon (Roland), du port de Toulon.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er janvier 1958.)

Les ingénieurs mécaniciens de 3e classe de réserve:

MM. François (Christian-Jean), du port de Toulon.
Morri (Jean-Christian), du port de Toulon.
Poirier (Jean), du port de Toulon.
Laugero (Pierre-François-Laurent), du port de Toulon.
Vyers (Louiset-Paul), du port de Toulon.
Barbier (Michel-Louis-Georges-Fernand), du port de Toulon.
Chevalier (Maurice-Ludivin-Raymond), du port de Toulon.
Goupil (Jean-Marie), du port de Toulon.
Rolland (Guy-Michel), du port de Toulon.
Bonnin (Michel), du port de Toulon.
Cottrez (Gérard), du port de Toulon.

Décret du 22 janvier 1958 portant promotion dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, est promu, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er décembre 1957:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

M. le sous-lieutenant Maurel (René-Adrien).

Décret du 22 janvier 1958 portant nomination dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, est nommé, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er octobre 1957, l'élève officier de l'école de l'air dont le nom suit:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

M. Alliot (Jean-Félix-Victor).

L'intéressé se place sur la liste d'ancienneté des officiers de ce cadre entre MM. les sous-lieutenants Langlois (Michel-Gaston-Gustave) et Brunet (Michel).

Décret du 22 janvier 1958 portant nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de l'armée active admis à la retraite.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les réserves de l'armée de l'air, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active, les officiers dont les noms suivent, admis à la retraite:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) Cadre navigant.

Avec le grade de colonel.

(Rang du 1er mai 1952.)

M. Longuet (Hervé-Marie-Etienne), NIA: X. 3266.

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er octobre 1949.)

M. Raymond (Félix-Antoine), NIA: X. 4356.

b) Cadre sédentaire.

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er octobre 1951.)

M. Roubleff (Mathieu-Emile), NIA: X. 4550.

(Rang du 1er avril 1953.)

M. Delattre (Georges-Paul-Joseph), NIA: X. 1476.
M. Delaye (Olivier-Roland-Gabriel), NIA: X. 1481.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1950.)

M. Gruss (Eugène-Joseph), NIA: X. 2402.

(Rang du 1er janvier 1954.)

M. Legangneux (Edouard-Eugène-Jean), NIA: X. 6384.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1950.)

M. Fauret (Roger-Gustave), NIA: X. 6012.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er mai 1952.)

M. Prophète (Simon-Charles-Paul), NIA: X. 6772.

(Rang du 1er février 1953.)

M. Gorlier (Louis-Adrien), NIA: X. 2303.

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er avril 1951.)

M. Duchemin (Maurice-Georges-Alfred-Clément), NIA: X. 1637.

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er avril 1950.)

M. Benoit (Henri), NIA: X. 0385.

(Rang du 1er juillet 1952.)

M. Saget (Léon-Joseph-François), NIA: X. 6374.

(Rang du 1er avril 1953.)

M. Botrel (Roger-Henri), NIA: X. 7511.

(Rang du 1er janvier 1954.)

M. Maithe (Léon-Louis-Auguste-René), NIA: X. 3327.

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er janvier 1951.)

M. Campagnolle (Jean-Henri), NIA: X. 5715.

Décret du 22 janvier 1958 portant promotion et nomination dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers et de sous-officiers inscrits aux tableaux d'avancement des réserves de 1957.

Par décret en date du 22 janvier 1958:

Sont promus aux grades ci-après les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1957, ou en reliquat à ce tableau:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DE L'AIR

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le lieutenant-colonel Madelin (Henri-Marie-Michel), 5e R. A.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les commandants:

Lazare (Cyril-Philippe-Robert), C. M. A. 222.
Cazenave (Franc-André), C. M. A. 223.
Dutey (Harispe-Marcel-Maurice), C. M. A. 223.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les capitaines:

Guy (Claude-Pierre), C.M.A. 222.
Veuve (Georges-Fernand-Aimé), C. A. 02/119.
Allaire (Robert), B. A. 1/107.
Bouchet (Pierre-Jean), C. A. 02/149.
Raleau (Jean-René) (titres exceptionnels), C. A. 02/103.
Maitre (Joseph-Marie-Georges), C. M. A. 228.
Daubresse (Guy-Ernest-Ghislain), 5e R. A.
Noël (André-Louis-Henri), C. M. A. 227.
Poncet (Gilbert), C. M. A. 224.
Delrieu (Pierre-Marie-Célestin), C. M. A. 224.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les lieutenants:

Morel (Jean-François-Edmond), C. M. A. 222.
Lafargue (Jean-André), C. M. A. 224.
Serrano (Vincent-Lucien), 5e R.A.
Mallet (Jean-Pierre) (titres exceptionnels), B. A. 1/107.
Ganies (Henri-Yves-Edouard), C. M. A. 225.
Duvernoy (Georges-Charles-Victor), 1er R. A.
Langlet (Robert-Jean-Maurice), C. M. A. 222.
Chotard (Ferdinand-Jacques), C. M. A. 222.
Meliodon (Simon-Annet), C. M. A. 224.
Deprez (Georges-Aristide-Gaston), 5e R. A
Garnier (Maurice-Louis-André), 5e R. A.
Dumazert (Auguste-Roger), 5e R. A.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les lieutenants-colonels:

Blamont (Auguste-Jean-Joseph), C. M. A. 222.
Larreze (René-Jean-François) (titres exceptionnels), C. M. A. 224.
Mattei (Hilaire-Antoine-Alexis), C. M. A. 221

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les commandants:

De Fournas-Labrosse (Jacques-Jean-Joseph-Marie-Patrice), C. M. A. 222.
Polikow (Arthur-Raphaël-Paul), C. M. A. 224.
Marin (Lucien-Léon-Louis), C. M. A. 224.
Campocasso (Jean-François), 2e R. A.
Maigrot (Marcel-Gabriel), C. M. A. 224.
Hiéret (Gratien), C. M. A. 223.
Brouard (Jean-Joseph), C.M.A. 224
Bertrand (René-Lucien-Armand), C. M. A. 222.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les capitaines:

Berthe (François-Robert), C. M. A. 222.
Letourneur (Jean), C. M. A. 222.
Kerhoas (Pierre-Marie), C. M. A. 221.
Labro (Arnaud-François-Maurice), C. M. A. 223.
Leburgue (Charles-Thomas), C. M. A. 224.
Hervy (Lucien-François-Auguste), C. M. A. 224.
Sailhan (Antoine-Robert), C. M. A. 223.
Monicolle (Adrien-Georges-Prosper), C. M. A. 222.
Fassiaux (Paul-Jean-Alexandre-Lucien), 2e R. A.
Delisle (Eugène-Marius), C. M. A. 222.
Létang (André-Pierre-Maurice), 4e R. A.
Morlot (Louis-Georges), Air Tunisie.
Culas (Jean-Marcel), C.M.A. 224.
Benyamina (Clément-Louis), C. M. A. 222.
Chevassus (Raoul-Léon-Maurice), 5e R. A.
De Prunele (Michaël-Yves-Eugène-Joseph), C. M. A. 222.
Goaille (Roger), C. M. A. 223.
Meyer (René-Louis), 4e R. A.
Bouric (MarcJean-Marie), C. M. A. 222.
Gaestel (Maurice-Henri-François), 5e R. A.
Ratabou (Marie-Jean-Louis), C. M. A. 223.
Fiquet (Jean-Michel), C. M. A. 221.
Dassonval (Roger-Léon), C. M. A. 223.
Pigelet (Pierre-Jean), C. M. A. 222.
Ketterer (Pierre-Marie-Gaston), 1re R. A.
Toni (Charles-Joseph), C. M. A. 224

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les lieutenants:

Depaquy (Guy-Emile), C. M. A. 221.
Cohan (Eugène-Alphonse-Pierre-Marie), C. M. A. 224.
Lefebvre (Jules), 5e R. A.
Favre-Bulle (Jean-Albert), 1re R. A.
Gerbet (Pierre-Louis), 5e R. A.
Rivière (Maurice-Marcel-Albert), C. M. A. 223.
Jouquant (Jean-Baptiste), 2e R. A.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DES BASES DE L'AIR

Au grade de colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le lieutenant-colonel Delcamp (Antoine-Germain-André-René), C. M. A. 224.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le commandant Meurant (Robert-Adolphe-Modeste), C. M. A. 222.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les capitaines:

Jourdan (Laurent-Eugène), C. M. A. 222.
Barré (Christian-Roland), C. M. A. 222.
Merlin (Jean-Antoine), C. M. A. 222.
Pasteur (Max-Alphonse), C. M. A. 221.
Hestin (Marcel-Albert), 1re R. A.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les lieutenants:

Thiry (Pierre), C. M. A. 225.
Saunier (René-Julien), 2e R. A.
Faucheux (Guy-Clément-René), C. M. A. 225.
Amaz (Tony-Marius-François), C. M. A. 225.
Lobertreau (Maurice-Pierre), Air Maroc.
Lasserre (Paul), C. M. A. 223.
Maurice (Pierre), C. M. A. 224.
Parrochia (Léon-Jean-Victor), 5e R. A.
Martin (Robert-Alexis), 5e R. A.
Laurent (Georges-Jules), C. A. T. A. 859.
Faure (Jacques-Jules-Ernest), C. M. A. 222.
Perdrizet (Paul-Jean), C. M. A. 221.

III. — CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE RESERVE DE L'AIR

Au grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le commandant Spina (Joseph-Marius), C. M. A. 227.

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les capitaines:

Collet (Antoine-Marius), C. M. A. 224.
Deloye (Alfred-Jules-Aimé), C. M. A. 222.
Thibert (Louis-Gustave-Emile), C. M. A. 224.

IV — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Au grade de commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le capitaine Gravier (Léon-Eugène), 1re R. A.

Au grade de capitaine.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le lieutenant Boursier (Sylvain-Gabriel), 1re R. A.

V. — CADRE DE RESERVE DU CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

Au grade de commissaire colonel.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le commissaire lieutenant-colonel Blu (Pierre-Gilbert), C. M. A. 222.

Au grade de commissaire commandant.

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. le commissaire capitaine Borget (Joseph-François), C. M. A. 222.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les sous officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1957 ou en reliquat à ce tableau:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DE L'AIR

CADRE NAVIGANT

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les aspirants:

Semel (Charles-Eugène), C. M. A. 226.
Perrin (Jean-Edmond-Louis-Eugène), 5e R. A.
Pactus (Christian-Emile), 5e R. A.

Les adjudants:

Ramand (Gaston-Henri-Charles), 5e R. A.
Liotard (Paul-Edouard-Mathieu), 5e R. A.

Les sergents-chefs:

De Caumia-Baillenx (Bernard), ERALA. 1/38.
Boulet (Emile-André), ERALA 1/40.
Charron (Jacques-Alexis), ERALA 3/38.
Carles (Gilbert-Joseph), ERALA. 5/40.
Pablo (Marcel-Jean-Achille), 5e R. A.
Lonchampt (Yves-René), 5e R. A.
Arlettaz-Henry (Robert-Marius-Elie), 5e R. A.
Chabas (Marcel-Pierre), C. M. A. 224.

Les sergents:

Fages (André-Robert-Marie-Germain), C. M. A. 222.
Picard (Claude-Henri), 5e R. A.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les aspirants:

Grevet (Edmond-Charles-Francis), C. M. A. 226.
Gouroux (Henri-Jean-Bernard), 5e R. A.
Murciani (Ferdinand-Philippe), 5e R. A.
Gesta (Maurice-Alexandre-Léon), 5e R. A.
Roméo (Marc-Géraud), 5e R. A.
Mallein (Jean-Alfred), 5e R. A.
Reungoat (Robert), 5e R. A.
Sugny (Pierre-Marcel), C. M. A. 221.
Bret (Maurice), 5e R. A.
Menjoulou (Robert-Pierre), C. M. A. 223.
Canot (Jean-Marie-Louis), 5e R. A.
Tardieu (Aubert-Jean-Charles), 5e R. A.
Artaud (Allain-Yves-René), 5e R. A.
Arnouil (Robert-Michel), 5e R. A.
Rourdy (Raoul-Louis), 5e R. A.
Virot (Dominique), 5e R. A.
Letonnelier (Louis-Georges), 5e R. A.
Brix (André-Alcime-Wladimir), 5e R. A.
Beriat (Raymond-Alfred-Emile), 5e R. A.
Thieux (Roger-Félix), 5e R. A.
Codron (Michel-André), 5e R. A.
Biteau (Philippe-Benjamin), 5e R. A.

Les adjudants-chefs:

Boglietti (Louis-Barthélémy), 5e R. A.
Armbruster (Pierre-Marie-Francis), C. M. A. ne 224.

L'adjudant:

Maire (Louis-Henri), C. M. A. 223

(Rang du 29 juillet 1957.)

L'adjudant:

Vaccaro (Emile-Georges-Jean), 5e R. A.

(Rang du 1er juillet 1957.)

Le sergent:

Dumoulin de La Plante (Claude), C. M. A. 222.

III. — CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE RESERVE DE L'AIR

(Rang du 1er juillet 1957.)

M. l'aspirant Lasserre (Gaston-Henri), 5e R. A.

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

(Rang du 1er juillet 1957.)

MM. les aspirants:

Faure (Jean-André-Gilbert), 5e R. A.
Polychroniadis (Armand-Christian), 5e R. A.

Les affectations des sous-lieutenants de réserve sont celles qui sont mentionnées sur le tableau d'avancement.

Décrets du 22 janvier 1958 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

(Rang du 16 juin 1955.)

Forgeot (Yves-Jean-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juillet 1956.)

Roubaud (Amédée-Marius), C. M. A. 224.

(Rang du 25 juillet 1956.)

Rouquet (Guy-Jacques-Yves), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juillet 1957.)

Reinaud (Paul-Jean-Emmanuel), C. M. A. 224.

(Rang du 1er octobre 1957.)

Levy (Hubert-Adolphe-Daniel-Alcide-Joachim-Lambert), C. M. A. 222.

(Rang du 13 octobre 1957.)

Picolo (Roger-Adrien), C.M.A. 222.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 25 juin 1952.)

Lacan (Guy-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 2 novembre 1954.)

Hertout (Michel-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 9 juillet 1955.)

Tardif (René-Germain-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 2 août 1955.)

Becquet (Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 14 octobre 1955.)

Roche (Georges-Paul-Albert), C. M. A. 224.

(Rang du 19 octobre 1955.)

Nouhant (Jacques-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 4 avril 1956.)

Hiriat (Pierre-Edouard-Charles), C. M. A. 224.

(Rang du 9 avril 1956.)

Dudon (Roger-Ernest), C. M. A. 224.
Girault (Jean-Marie-Etienne-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 11 avril 1956.)

Bottero (Charles-Louis), C. M. A. 222.
Dumont (Jean-Claude-Charles-Emmanuel), C. M. A. 222.
Fournier (Marcel-René-Paul), C. M. A. 222.
Pescayre (André-Philippe-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 9 mai 1956.)

Lamandé (Jacques Fernand-Victor), C. M. A. 222.
Lemouton (Pierre-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 5 juillet 1956.)

Jourjon (Edmond-Jean-Marius), C. M. A. 223.

(Rang du 9 juillet 1956.)

Bertaux (Gabriel-Rénold), C. M. A. 222.

(Rang du 11 juillet 1956.)

Bailly (Michel-Aimé), C. M. A. 222.
Mouveau (Michel), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juillet 1956.)

Audeçon (Jean-Albert-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 6 septembre 1956.)

Drouard (Robert-Maurice), C. M. A. 223.

(Rang du 8 septembre 1956.)

Besançon (Bernard-Auguste-Gustave), C. M. A. 222.

(Rang du 9 septembre 1956.)

Vitry (Michel-Camille-Jules-Marie), C. M. A. 223.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Boissel (Jean-François-Marie-Anne), C. M. A. 222.
Dard (Jean), C. M. A. 222.
Forzy (Alfred-Jean-Marie-Joseph), C. M. A. 222.
Gavaret (André-Joseph-Marie), C. M. A. 222.
Parquer (Patrick), C. M. A. 222.

(Rang du 11 septembre 1956.)

Depailler (Georges-Emmanuel-Marie), C. M. A. 222.
Dubau (Michel-Henri-Albert), C. M. A. 222.
Ferry (Maurice-Paul), C.M.A. 222.
Joint (Pierre-Frumence-Jean), C. M. A. 222.
Minckès (Pierre-Gérard), C. M. A. 222.
Moret (Gilbert), C. M. A. 222.
Noël (Robert-Henry), C.M.A. 222.
Pizy (Yves-Jean), C. M. A. 222.
Proudhon (Joseph-Léon-Marie-Lucien), C. M. A. 222.
Saint-Jean (Roger-Bernard-Stanislas), C. M. A. 222.

(Rang du 2 octobre 1956.)

Louboutin (Robert-Jean-René), C. M. A. 222.

(Rang du 7 octobre 1956.)

Dambrine (Georges-Gabriel), C. M. A. 222.
Segonne (François), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1956.)

Burillon (André-Henri-Albert), C. M. A. 222.
Desprez (Noël-Raymond), C. M. A. 222.
Duole (Georges-Edouard), C. M. A. 222.
Eppelle (Claude-Charles-Eugène-Jean), C. M. A. 222.
Ferret (Jean-Léon), C. M. A. 222.
Laforge (Marcel-Victor-André), C. M. A. 222.
Morin (Jean-Louis-René), C. M. A. 222.
Poletti (André-Jean), C. M. A. 222.
Secretain (Pierre-Emmanuel-Jean), C. M. A. 222.
Torney (Jean-Maurice-André), C. M. A. 222.

(Rang du 9 novembre 1956.)

Appéré (Hervé-Emile-Marie), C. M. A. 222.
Cézard (Claude-Armand-René), C. M. A. 222.
Delarue (Jean-Raymond-Alfred), C. M. A. 222.
Morvan (Julien), C. M. A. 222.

(Rang du 15 novembre 1956.)

Masson (Gilbert-Claude), C. M. A. 225.

(Rang du 13 décembre 1956.)

Astruc (Jean-Emile-Gustave-Adolphe), C. M. A. 224.

(Rang du 15 décembre 1956.)

Mancel (Bernard-Claude-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 24 décembre 1956.)

Dhume (Pierre-Louis-Gilbert), C. M. A. 222.

(Rang du 29 décembre 1956.)

Ragu (Michel-Maurice-Benoit), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Bardet (Jean-Gabriel-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 5 janvier 1957.)

André (Jean-Claude), C. M. A. 222.

(Rang du 9 janvier 1957.)

Ben Aich (Guy-Georges-Léon), C. M. A. 222.
Durand (Jean-Edmond), C. M. A. 222.

(Rang du 14 janvier 1957.)

Prévost (Jean-Emile-César), C. M. A. 222.

(Rang du 20 janvier 1957.)

Soubra (Raymond-Marceau-René) C. M. A. 222.

(Rang du 28 janvier 1957.)

Collette (Jean-Narcisse-Lucien), C. M. A. 224.

(Rang du 2 février 1957.)

Esmenjaud (Jacques-Léon-Gabriel), C. M. A. 222.

(Rang du 4 février 1957.)

Wendling (Bernard-René), C. M. A. 222.

(Rang du 10 février 1957.)

Potier (Pierre-Jean-Louis-Alfred), C. M. A. 222.

(Rang du 11 février 1957.)

Toullet (Daniel-Fernand-Alfred), C. M. A. 222.

(Rang du 12 février 1957.)

Guillon (Jean-Louis-Henri-Adolphe-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 14 février 1957.)

Debry (Jean-Claude), C. M. A. 222.

(Rang du 18 février 1957.)

Deshayes (Gérard-Marcel-Eugène), C. M. A. 222.
Gaudet (Jean-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 20 février 1957.)

Moreau (Paul-Louis-Fernand), C. M. A. 222.

(Rang du 27 février 1957.)

Duflef (Fernand-Armand-Henri-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 6 mars 1957.)

Duperron (Jean-François-Roger), C. M. A. 222.

(Rang du 8 mars 1957.)

Ginet (René-Gabriel), C. M. A. 224.

(Rang du 10 mars 1957.)

Barbry (Paul-Alexandre-Etienne-Joseph), C. M. A. 222.
Bourigon (Claude-Serge), C. M. A. 222.
Groené (François), C. M. A. 222.
Lococq (Pierre-André), C. M. A. 222.
Lenfant (Michel-Gabriel-Henri), C. M. A. 222.
Mesnard (Jean-Claude-Albert), C. M. A. 222.
Soubie (Louis-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 11 mars 1957.)

Gilardeau (Jacques-Emile-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 21 avril 1957.)

Dorin (Bernard-Jean-Robert), C. M. A. 222.

(Rang du 22 avril 1957.)

Guitton (Claude-André-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 24 avril 1957.)

Daniel (Jacques-Maurice-Joseph), C. M. A. 222.
Le Pape (Pierre-Tudy-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 6 mai 1957.)

Martin (Marcel-Eugène), C. M. A. 225.

(Rang du 28 mai 1957.)

Saint-Marc (Jacques-Pierre-Marie-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 8 juin 1957.)

Oreve (Claude), C. M. A. 222.

(Rang du 15 juin 1957.)

Duflo (Pierre-Victor-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 27 juin 1957.)

Breton (Jean-Pierre-Charles-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 18 juillet 1957.)

Parsy (Claude-Robert), C. M. A. 223.

(Rang du 25 juillet 1957.)

Bois (Alain), C. M. A. 222.
Chériaux (Jean-Guy-Albert), C. M. A. 222.
Emeric (Jacques-François-Ferdinand), C. M. A. 222.
Ravigné (Jean-Marcel-Louis), C. M. A. 222.
Zighera (Jacques-André), C. M. A. 222.

(Rang du 27 juillet 1957.)

Pierre (Michel-Louis-Armand), C. M. A. 222.

(Rang du 1er août 1957.)

Laroche (Serge-René), C. M. A. 225.

(Rang du 6 août 1957.)

Maillard (Claude-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 17 août 1957.)

Honeyselt (Jean-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 18 août 1957.)

Cuille (Georges-Marc-Henri-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 23 août 1957.)

François (Pierre-Marie-Joseph), C. M. A. 221.

(Rang du 24 août 1957.)

Herlem (Pierre-Arthur-François), C. M. A. 222.

(Rang du 3 septembre 1957.)

Gautier (Serge-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 7 septembre 1957.)

Luquet (Gérard-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 8 septembre 1957.)

Couturier (Henry-Alfred-Emile), C. M. A. 222.

(Rang du 12 septembre 1957.)

Baglin (Richard), C. M. A. 222.

(Rang du 13 septembre 1957.)

Scherrer (Claude-Jacques-Albert), C. M. A. 222.

(Rang du 14 septembre 1957.)

De Balby de Vernon (Christian-Jean-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 17 septembre 1957.)

Fusil (Claude-Louis-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 25 septembre 1957.)

Micheu (Jean-Eugène-Romain-Julien), C. M. A. 222.

(Rang du 1er octobre 1957.)

Aïche (James-Charles-Joseph), C. M. A. 222.
Belle (Jean-Régis), C. M. A. 222.
Massignon (Jean-Louis-Pierre-Henri), C. M. A. 222.
Moynet (Georges-René-Jean), C. M. A. 222.
Welele (Marcel-Jules-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 2 octobre 1957.)

Domange (Philippe-Marcel-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 4 octobre 1957.)

Lesuisse (Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 5 octobre 1957.)

Tandonnet (Gérard-Jean-Joachim-Marie-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 7 octobre 1957.)

Suire (Albert-Pierre-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 8 octobre 1957.)

Garanger (José-Claude-Eugène), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1957.)

Bernard (Guy-Henri-Hippolyte), C. M. A. 222.
Breton (Jacques-Henry-Louis), C. M. A. 222.
Costard (Yves), C. M. A. 222.
Dansac (Jean), C. M. A. 222.
Eyraud (Maurice-Pierre), C. M. A. 222.
Godefroy (Lucien-René), C. M. A. 222.
Rigollot (Jean-Etienne), C. M. A. 222.
Toussaint (Jean-Pierre-Jacques-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 11 octobre 1957.)

Chauvel (Roland-Jean-Emile), C. M. A. 222.

(Rang du 14 octobre 1957.)

Padovani (Antoine-Dominique), C. M. A. 225.

(Rang du 15 octobre 1957.)

Lamoureux (Roger), C. M. A. 225.
Picaud (Pierre-Jean-Julien), C. M. A. 225.

(Rang du 20 octobre 1957.)

Bouloc (Jacques-Pierre-Paul-Adrien), C. M. A. 223.
Royer (Pierre-Jean-Marie-Joseph), C. M. A. 223.

(Rang du 26 octobre 1957.)

Boegler (Pierre-Emile), C. M. A. 221.

(Rang du 28 octobre 1957.)

Pondaven (Jean-Louis-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 2 novembre 1957.)

Pommaret (Georges-Maurice-Henri), C. M. A. 221.

(Rang du 3 novembre 1957.)

Bres (Michel-André), Air Algérie.
Heuguet (Michel-Albert-Pierre-Marie), B. A. 121.
Hollande (Jean-Claude-Marie-Maxime), B. A. 121.
Kalinowski (Jean-Henri), B. A. 121.

(Rang du 25 novembre 1957.)

Macary (Guy-Emile-Auguste), C. M. A. 225.

(Rang du 9 décembre 1957.)

Cachon (Roger-Joseph-François), C. M. A. 222.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 20 avril 1957.)

Tassin (René-André), C. M. A. 222.

(Rang du 21 juin 1951.)

Pascal (François-René-Marie-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 1er août 1951.)

Fayollet (Joannès-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 11 octobre 1955.)

Feillée (Guy-Henri-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 21 octobre 1955.)

Berger (Marcel-Yves-Marie-Joseph), C. M. A. 221.
Lemonnier (Jacques-René-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1956.)

Mathis (Désiré-Maxime), C. M. A. 221.
Thibaut (Georges-Ernest-Alfred), C. M. A. 221.

(Rang du 11 mars 1956.)

Turck (Roland-Herbert-Jules), C. M. A. 222.

(Rang du 9 avril 1956.)

Gallard (Henri-Germain), C. M. A. 222.

(Rang du 12 avril 1956.)

Malessan (Pierre-François-Sauveur), C. M. A. 222.

(Rang du 8 mai 1956.)

Moreau (Claude-Olivier-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 11 août 1956.)

Martinot (Georges-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Gernot (Bernard-Edmond-Marie-Emile), C. M. A. 222.

(Rang du 11 septembre 1956.)

Courrier (Gilbert-Henri), C. M. A. 222.
Gondé (Pierre-Henri), C. M. A. 222.
Lachnitt (Jacques-Paul), C. M. A. 222.
Petitdidier (Pierre-Georges-Lucien), C. M. A. 222.
Renard (Guy-Charles-Gérard), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1956.)

Blanluet (Jack-Edouard), C. M. A. 222.
Boutin (Jacques-Jean-Pierre-Lucien), C. M. A. 222.
Dive (Pierre-Fernand-Henri-Alfred), C. M. A. 222.
Froissart (Robert), C. M. A. 222.
Gauthier (Claude-André-Ernest), C. M. A. 222.
Legendre (Pierre-Raymond-Joseph), C. M. A. 222.
Maury (Michel-Jean), C. M. A. 222.
Mûlon (Guy-Marcel), C. M. A. 222.
Seng (Philippe-Pierre-Jules-Henri), C. M. A. 222.
Tournier (Guy-Louis-André), C. M. A. 222.

(Rang du 21 novembre 1956.)

Valraud (Jean-René), C. M. A. 225.

(Rang du 11 décembre 1956.)

Rebaltet (Claude-François-Bernard), C. M. A. 222.

(Rang du 20 décembre 1956.)

Delléa (Adrien), C. M. A. 222.
Trevoux (Pierre-Marcel-Antoine), C. M. A. 222.

(Rang du 25 décembre 1956.)

Richard (Jean-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Doussot (Jacques-Gabriel-Ferdinand), C. M. A. 222.
Faure (Frédéric-Jean-Marius), C. M. A. 222.
Jacomy (Etienne-Edouard-Jack), C. M. A. 221.

(Rang du 4 février 1957.)

Dispot (Jean-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 9 février 1957.)

Sauzeau (Michel-André), C. M. A. 222.

(Rang du 18 février 1957.)

Arato (Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 10 mars 1957.)

Blum (Arthur), C. M. A. 222.
Gires (Pierre-Adolphe-Marcel-Roger), C. M. A. 222.
Zivkovic (Vladimir), C. M. A. 222.

(Rang du 12 mars 1957.)

Michaud (Claude-Robert-Augustin), C. M. A. 222.

(Rang du 19 avril 1957.)

Reyne (Maurice-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 26 mai 1957.)

Guidoin (Robert-Guy), C. M. A. 222.

(Rang du 30 mai 1957.)

Delbeke (Etienne-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 22 juin 1957.)

Pigoury (Marc-Gérard-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juin 1957.)

Bacquenois (Pierre-Louis-Adrien), C. M. A. 222.

(Rang du 29 juin 1957.)

Vindimian (Maurice-Jacquelin-Marie-Olivier), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juillet 1957.)

Santini-Olivesi (Pierre-Martin-Jules), C. M. A. 221.

(Rang du 4 juillet 1957.)

Agosto (Michel-Eugène-Henri), C. M. A. 225.

(Rang du 25 juillet 1957.)

Abadie (Michel-Marcel), C. M. A. 222.
Baretje (Robert-Jean), C. M. A. 222.

Dufour (André-Louis), C. M. A. 222.
Hazard (Antoine-Noël-Marie-Edmond), C. M. A. 222.
Leclercq (Maurice-René), C. M. A. 222.
Leger (Jean-Paul-Roger), C. M. A. 222.
Lescault (Jacques), C. M. A. 222.
Montaut (Jacques-Paul-Louis), C. M. A. 222.
Ravery (Pierre-Louis-Marcel), C. M. A. 222.
Riffard (Jacques-Marius-Henri), C. M. A. 222.
Scaillierez (Jean-Jules-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 29 juillet 1957.)

Faure (Guy-Pierre), C. M. A. 224.

(Rang du 1er août 1957.)

Lagron (Jean-Pierre-Louis-Laurent), C. M. A. 225.

(Rang du 1er octobre 1957.)

D'Agremont (Jacques-Marie-Henri), C. M. A. 222.
Guillermin (Jean), C. M. A. 222.
Laurent (Michel-Guy), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1957.)

Berlioux (Roland-Albert-Gabriel), C. M. A. 222.

(Rang du 19 octobre 1957.)

Riger (Louis-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 23 octobre 1957.)

Hauchart (Jean-Lucien-Alexandre), C. M. A. 222.

(Rang du 25 octobre 1957.)

Contureau (Claude-Marcel-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 1 novembre 1957.)

Huret (Michel), G. T. L. A. 2/60.
Monlouis-Eugenie (René-Casimir-Serge-Robert), E. E. G. E. 1/800.
Morisset (Pierre-Marie-Louis-Georges), Air Algérie.

(Rang du 22 novembre 1957.)

Levy (Jean-Pierre), C. M. A. 225.

(Rang du 3 décembre 1957.)

Soboul (Pierre-Jules-Augustin), C. M. A. 225.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 28 juin 1953.)

Demeusy (Emile-Joseph), C. M. A. 224.

(Rang du 25 octobre 1955.)

Bord (Pierre-François), C. M. A. 222.

(Rang du 25 décembre 1955.)

Catel (Adrien-Léopold-Auguste), C. M. A. 222.

(Rang du 11 avril 1956.)

Charlot (Pierre-Clément), C. M. A. 222.
Feunteun (Jean-Joseph-François), C. M. A. 222.
Moreau (Daniel-Georges), C. M. A. 222.

(Rang du 4 septembre 1956.)

Jacob (Jean-Paul), C. M. A. 221.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Accart (Michel-Marcel), C. M. A. 222.
Roger (Henri-Adolphe), C. M. A. 222.
Simon (Paul-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 2 octobre 1956.)

Ducoroy (Pierre-Louis), C. M. A. 221.

(Rang du 3 février 1957.)

Ducray (Gabriel-Auguste-Georges-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 5 février 1957.)

Blanc (Roger-Georges-Victor-Séraphin), C. M. A. 222.

(Rang du 10 février 1957.)

Prost (Roger Henri-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 18 février 1957.)

Godard (Jean-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 6 mars 1957.)

Philippe (Gilbert-René-Ange), C. M. A. 222.

(Rang du 5 juillet 1957.)

Tournier (Gérard-Philippe), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juillet 1957.)

Constant (Max-Jean-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 2 octobre 1957.)

Chanal (Claude-Henri-André), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1957.)

Bloquel (Pierre-François-Joseph), C. M. A. 222.
Bonnet (Pierre-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 2 novembre 1957.)

Martin (André-Emile-Hervé-Fernand), C. M. A. 225.

(Rang du 16 novembre 1957.)

Gonon (Jean-Pierre-Serge-Adrien-Max), C. M. A. 225.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant.

(Rang du 13 juin 1955.)

Vanherpe (Charles-Alfred), C. M. A. 224.

(Rang du 1er août 1956.)

Lopez-Loreta (Jean-Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 1er octobre 1957.)

Lemoine (Jean-Louis), C. M. A. 221.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

(Rang du 14 octobre 1955.)

Fraysse (Henri-Lucien), C. M. A. 223.

(Rang du 13 juillet 1956.)

Boulbria (Alain-Pierre), C. M. A. 223.

(Rang du 7 octobre 1956.)

Bouchard (Jean-Léon-Alphonse), C. M. A. 223.
Martin (Paul-Henri-Albert), C. M. A. 224.

(Rang du 5 novembre 1956.)

Tonnellier (André-Roger-Pierre), C. M. A. 221.

(Rang du 12 décembre 1956.)

Pierrat (Bernard-Omer-Gérard), C. M. A. 221.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Germain (André-Paul-Marie-Ferdinand), C. M. A. 223.

(Rang du 20 janvier 1957.)

Grandin (Pierre-Jean-Emile), C. M. A. 221.

(Rang du 27 janvier 1957.)

Donnenwirth (Roger-Pierre), C. M. A. 221.
Grenier (Pierre-Jean-Paul), C. M. A. 221.

(Rang du 30 janvier 1957.)

Bonamour (Roland-Ernest-Pierre-Louis), C. M. A. 221.

(Rang du 7 février 1957.)

Giraud (Jean-René-Emile), C. M. A. 221.

(Rang du 24 février 1957.)

Faure (Robert), C. M. A. 221.

(Rang du 12 mars 1957.)

Jung (Alfred-Philippe), C. M. A. 221.

(Rang du 14 mars 1957.)

Plassais (Edouard-Jean-Marie-Joseph), C. M. A. 221.

(Rang du 16 mars 1957.)

Dereims (Christian-Augustin), C. M. A. 222.

(Rang du 23 avril 1957.)

Fritsch (Marie-Antoine-Jean-Paul), C. M. A. 221.

(Rang du 1 mai 1957.)

Aubry (Léon-Fernand-Lucien), C. M. A. 221.

(Rang du 6 mai 1957.)

Oddo (Antoine-François), C. M. A. 224.

(Rang du 1er juin 1957.)

Gachet (André-Ernest-Maurice), G. M. G. 30/004
Gleizes (Louis-François-Yvon-Marie), B. A. 151.

(Rang du 21 juin 1957.)

Buob (Jean-Michel), C. M. A. 225.

(Rang du 11 juillet 1957.)

Engel (Marc-Henri), C. M. A. 221.

(Rang du 12 juillet 1957.)

Wurm (Jean-Paul-Eugène), C. M. A. 221.

(Rang du 20 juillet 1957.)

Chauvin (Pierre), C. M. A. 223.

(Rang du 13 août 1957.)

Larrat (Jean), C. M. A. 223.

(Rang du 7 septembre 1957.)

Ferrier (Lucien-André), C. M. A. 224.

(Rang du 29 septembre 1957.)

Dalquié (Marcel-Ferdinand-Laurent-Michel), C. A. T. A. 856.

(Rang du 1er octobre 1957.)

Bégué (René-Noël-Marc), C. M. A. 223.

(Rang du 2 octobre 1957.)

Berthod (Robert-Henri-Emile), C. M. A. 221.
Euzénnat (Maurice-Joseph-Gaston), C. M. A. 226.

(Rang du 7 octobre 1957.)

Barberousse (Charles-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 8 octobre 1957.)

Porte (Pierre-Marius-Delphin), C. M. A. 224.

(Rang du 11 octobre 1957.)

Bernard (Claude-Louis-Jean), C. M. A. 221.

(Rang du 17 octobre 1957.)

Grouselle (Jacques-Max), C. M. A. 224.

(Rang du 19 octobre 1957.)

Darrieumerlou (Jean-René), C. M. A. 223.

(Rang du 21 octobre 1957.)

Guérit (Pierre-Jean-Baptiste), C. M. A. 223.

(Rang du 24 octobre 1957.)

Chauveau (Yves), C. M. A. 225.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 1er août 1954.)

Bessieux (René-Marius-Isidore), C. M. A. 223.

(Rang du 1er janvier 1955.)

Le Roch (Victor-Jean-Marie), C. M. A. 221.

(Rang du 15 janvier 1957.)

Nodet (Hubert-Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 3 avril 1957.)

Dujet (Jean-Robert), C. M. A. 224.

(Rang du 30 avril 1957.)

Waille (Claude-Lucien-Gérard), C. M. A. 221.

(Rang du 7 mai 1957.)

Vasseur (Charles-Jules), C. M. A. 221.

(Rang du 10 juin 1957.)

Lagoguey (Philippe-Amédée), C. M. A. 221.

(Rang du 1er octobre 1957.)

Antonietti (Jean-Claude), C. M. A. 222.
Esclangon (Pierre-Armand-Gérard), C. M. A. 222.
Lesigne (Jacques-Arthur-Raoul), C. M. A. 222.
Magnen (Jean-Pierre-Georges), C. M. A. 222.

(Rang du 5 octobre 1957.)

Formery (Adrien-Joseph), C. M. A. 221.

(Rang du 11 octobre 1957.)

Marchioni (Gilles-Léon-Etienn), C. M. A. 221.

(Rang du 17 octobre 1957.)

Vulcain (Robert-Emile), C. M. A. 225.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 19 décembre 1956.)

Michel (Alain-Francis), C. M. A. 224.

(Rang du 12 janvier 1957.)

Vignot (Guy), C. M. A. 222.

(Rang du 17 avril 1957.)

Convert (Jean-Lucien-Marcel), C. M. A. 221.

(Rang du 1er juillet 1957.)

Cadenat (Gilbert-Mary-Léon-Victor), C. M. A. 221.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

(Cadre navigant.)

(Rang du 17 juin 1955.)

Xisling (Jean-Max), C. M. A. 222.

(Rang du 19 novembre 1956.)

Fouret (Olivier-Pascal Claude), C. M. A. 222.

(Rang du 21 mai 1957.)

Raou (Marcel-Louis-Jacques), C. M. A. 225.

(Rang du 21 juin 1957.)

Bouchet (Robert), Air Algérie.

(Rang du 25 juin 1957.)

Bernicot (Fernand), C. M. A. 222.

(Rang du 30 juillet 1957.)

Bailis (Gaston-Auguste-Guillaume), Air Algérie.

(Rang du 7 août 1957.)

Descotte (Armand-Hector-Ghislain), C. M. A. 223.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

(Rang du 26 novembre 1948.)

Rauch (Charles-François-Xavier), C. M. A. 224.

(Rang du 12 juillet 1954.)

Hardy (Claude-Henri-Camille), C. M. A. 222.

(Rang du 5 octobre 1955.)

Hawadier de Saint Jean d'Acre (Yvan-Marie-Henri-Joseph), C. M. A. 224.

(Rang du 12 octobre 1955.)

Danielou (Roland-Charles-Yves), C. M. A. 222.

(Rang du 17 mars 1956.)

Thierraz (Robert-Louis), C. M. A. 225.

(Rang du 4 juillet 1956.)

Meunier (Henry-Paul), C. M. A. 224.

(Rang du 11 juillet 1956.)

Denis (Bernard), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juillet 1956.)

Sclafer (Jean-Albert), C. M. A. 222.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Farrugia (Maxime-Jean-Henri), C. M. A. 222.
Moitel (Pierre-Henri-Cyrille-Corneille), C. M. A. 222.
Perrin (Jean-Marie-Roger), C. M. A. 222.

(Rang du 11 septembre 1956.)

Barrau (Robert), C. M. A. 222.
Lefranc (Pierre), C. M. A. 222.
Pouget (Claude-Germain-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 4 octobre 1956.)

Béranger (Jean-François-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1956.)

Fichet (Paul-Victor), C. M. A. 222.
Raoul (Xavier-Marie), C.M.A. 222.
Renouf (André-Louis-Gérard), C. M. A. 222.
Saindrenan (Yves-Félix-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 2 novembre 1956.)

Frotier de la Coste-Messelière (Louis-Olivier-Marie-Augustin), C. M. A. 222.

(Rang du 2 décembre 1956.)

Casset (Jacques-Gustave), C. M. A. 224.

(Rang du 14 décembre 1956.)

Nos (André-Moïse-René), C. M. A. 224.

(Rang du 4 janvier 1957.)

Dupuch (Jacques-Jean-Odé), C. M. A. 225.

(Rang du 8 janvier 1957.)

Fouque (Robert-Mary-Claude), C. M. A. 224.

(Rang du 15 janvier 1957.)

Guille (Gérard-Arthur-Jules), C. M. A. 222.

(Rang du 20 janvier 1957.)

Cordier (Jacques-Pierre-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 24 janvier 1957.)

Milan (Robert-Elie-Joseph), C. M. A. 224.

(Rang du 25 janvier 1957.)

Hourmilougue (André-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 29 janvier 1957.)

Rius (Gaston), C. M. A. 222

(Rang du 3 février 1957.)

Vinot (Gilbert-Emile-Alfred), C. M. A. 222.

(Rang du 4 février 1957.)

Grobert (Jacques-Prosper-Jean-Félix), C. M. A. 224.

(Rang du 7 février 1957.)

Boisard (Jean-Maurice-Alexandre), C. M. A. 222.

(Rang du 8 février 1957.)

Colin de Verdière (Gérard-Jean-Marie-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 9 février 1957.)

Husson (Philippe-Jean-Louis-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 10 février 1957.)

Copigneaux (Paul-Maurice-Georges), C. M. A. 222.
Ricard (Marcel-Alphonse-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 11 février 1957.)

Motte (Bernard-André), C. M. A. 222.
Rousseau (Claude-Jean-Marc), C. M. A. 222.

(Rang du 14 février 1957.)

Cajot (Albert-Georges-Marc), C. M. A. 222.

(Rang du 15 février 1957.)

Veillard (Emile-Charles-François-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 16 février 1957.)

Puchulu (Raymond-Joseph-François), C. M. A. 222.
Roulleaux (Michel-Jean-Auguste-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 19 février 1957.)

Cérutti (Armand-Henri-Bernard), C. M. A. 222.

(Rang du 20 février 1957.)

Riffard (Yves-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 28 février 1957.)

Delahaye (Armand-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 2 mars 1957.)

Gross (Claude-René), C. M. A. 222

(Rang du 3 mars 1957.)

Joseph (Serge-Fernand-Maurice), C. M. A. 222.
Kissien (Christian-Denis-Nicolas-Léon), B. A. O. M. 1/181.

(Rang du 4 mars 1957.)

Michel (André-Raymond-Ghislain), C. M. A. 221.

(Rang du 5 mars 1957.)

Beugras (Henri-Claude-Francis), C. M. A. 222.

(Rang du 7 mars 1957.)

Montangon (Edmond-André), C. M. A. 222.

(Rang du 8 mars 1957.)

Usclat (Michel-Emile), C. M. A. 222.

(Rang du 10 mars 1957.)

Barbezat (Raymond-Marceau), C. M. A. 222.
Grandclerc (Auguste-Marie-Jules), C. M. A. 222.
Massias (Georges-Franz-Robert-Marie), C. M. A. 222.
Penel (Charles-Antonin-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 12 mars 1957.)

Cousin (Michel-Lucien), C. M. A. 222.

(Rang du 13 mars 1957.)

Barraud (Gérard-Jean), C. M. A. 222.
Bréant (Robert-Louis), C. M. A. 222.
Lerat (Robert-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 16 mars 1957.)

Combaut (Robert-Sylvain-Maurice), C. M. A. 225.

(Rang du 23 mars 1957.)

Jacquemin (Michel-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 9 avril 1957.)

Coppenolle (Michel-Léopold-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 16 avril 1957.)

Boulanger (Jean-Gabriel), C. M. A. 222.

(Rang du 29 avril 1957.)
Adam (Michel), C. M. A. 222.

(Rang du 8 mai 1957.)
Lauriol (Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 10 mai 1957.)
Audiat (Jacques-Claude), C. M. A. 222.
Bénazech (Gilbert-Emile-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 29 mai 1957.)
Goux (Christian), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juin 1957.)
Bibollet-Ruche (Clovis-Jean-Baptiste), C. M. A. 224.
Dufossé (Pierre-André-Michel), B. A. 109.
Tramoni (Jean-Augustin), Air Algérie.

(Rang du 6 juin 1957.)
Bonnor (Etienne-Ernest), C. M. A. 222.

(Rang du 7 juin 1957.)
Le Meur (Claude-Adolphe), C. M. A. 224.

(Rang du 11 juin 1957.)
Bus (Jean-Albert-Marcel), C. M. A. 224.

(Rang du 12 juin 1957.)
Gaudin (Jacques-Henri-Louis), C. M. A. 224.

(Rang du 25 juin 1957.)
Andrieu (Marcel-Roger), C. M. A. 221.

(Rang du 27 juin 1957.)
Beaudoin (Jacques-Alfred-Fernand), C. M. A. 222.

(Rang du 1er juillet 1957.)
Rocher (Gaston), C. M. A. 225.
Segura (Guy-Charles), C. M. A. 225.
Vouillot (Marcel-Jean-Maurice), C. M. A. 225.

(Rang du 3 juillet 1957.)
Hospitalier (Guy-Louis-Henry), C. M. A. 224.

(Rang du 9 juillet 1957.)
Récan (Maurice-Victor-Marie-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 10 juillet 1957.)
Vaysset (Robert-Marius), C. M. A. 221.

(Rang du 13 juillet 1957.)
Rivière (Michel-Bernard), C. M. A. 222.

(Rang du 17 juillet 1957.)
Guyot (Claude-Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 18 juillet 1957.)
Bondet de La Bernardie (Christian-Marie-Louis-Charles), C. M. A. 224.
Jolly (Claude), C. M. A. 222.
Miribel (Jacques-Henri-Ferdinand), C. M. A. 224.
Pagney (Bernard-Aimé-Francis), C. M. A. 222.
Plauchut (Bernard-Paul-François-Marie), C. M. A. 224.

(Rang du 19 juillet 1957.)
Vassal (Serge-René), C. M. A. 222.

(Rang du 20 juillet 1957.)
Le Goff (André-Yves), C. M. A. 222.
Lourme (Jean-Marie-Henri-Adrien), C. M. A. 222.

(Rang du 24 juillet 1957.)
Bizard (André-Gérard-Marie-Albin), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juillet 1957.)
Gest (Robert-Henri-Hippolyte), C. M. A. 224.
Giraudat (Guy-Edgar), C. M. A. 222.
Krieg (Joseph), C. M. A. 222.
Lemarié (Jean-Marie-Antoine-Armand), C. M. A. 222.
Portron (Pierre-Gabriel), C. M. A. 222.

(Rang du 3 août 1957.)
Begaud (Georges-Jean-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 10 août 1957.)
Schmeltz (Guy-Willy), C. M. A. 222.

(Rang du 12 août 1957.)
Larligue (Jacques-Jean), C. M. A. 224.
Poillion (Gérard-Henri-Amédée), C. M. A. 222.

(Rang du 15 août 1957.)
Camis (Michel-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 24 août 1957.)
Jabouley (Paul-Henri-Marcel), C. M. A. 224.

(Rang du 27 août 1957.)
Pelvet (Jacques-Yves-Félix), C. M. A. 222.

(Rang du 1er septembre 1957.)
Bruno (Alfred-Roger), Air Algérie.

(Rang du 4 septembre 1957.)
Berthaud (Jean-Claude-Marie), C. M. A. 223.

(Rang du 6 septembre 1957.)
Claudel (Roger-Paul), C. M. A. 226.

(Rang du 8 septembre 1957.)
Treinsoutrot (Jacques), C. M. A. 223.

(Rang du 11 septembre 1957.)
Daguzan (Jacques-Gaston), C. M. A. 223.

(Rang du 17 septembre 1957.)
Oudot (Roland-Marcel-Raymond), C. M. A. 226.

(Rang du 18 septembre 1957.)
Bonnet (Jacques), C. M. A. 223.

(Rang du 22 septembre 1957.)
Buttin (Maurice), C. M. A. 226.

(Rang du 23 septembre 1957.)
Goulven (Georges-Yves-Henri), C. M. A. 226.

(Rang du 26 septembre 1957.)
Bordes (Pierre-Jean-Antoine-Guy), C. M. A. 226.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 1er juillet 1952.)
Valette (Adrien-Paul-Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 17 juin 1955.)
Ham (Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 1 octobre 1955.)
Fournon (Guy-Marius-Louis-Raoul), C. M. A. 224.

(Rang du 12 octobre 1955.)
Storet (Claude-Georges-Clovis-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 11 février 1956.)
De Gayffier (Jean-François-Aune-Guillaume), C. M. A. 222.

(Rang du 11 avril 1956.)
Olivier (Jean-André), C. M. A. 222.

(Rang du 30 août 1956.)
Bourgeois (Bernard-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 2 septembre 1956.)
Blancard (Pierre-Henri-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 11 septembre 1956.)
Dendauw (Francis-Désiré-Alphonse-Albert), C. M. A. 222.
Lemaigre (Bernard-Jean-Marie), C. M. A. 222.
Nicolet (Robert), C. M. A. 222.

(Rang du 8 octobre 1956.)
Bessemoulin (Pierre-Sylvain), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1956.)
Anjuere (Gérard-Marcel-Noël), C. M. A. 222.
Ben-Hamou (Fernand-Albert), C. M. A. 222.
Cheron (Daniel-Marcel-Alexandre), C. M. A. 222.
Guillet (Pierre-Georges-Marcel), C. M. A. 222.
Hardouin (Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Hernu (Henri-Louis-Maximilien), C. M. A. 222.
Laurent (Henri-Yves-Louis-Marie), C. M. A. 222.
Legal (Yann), C. M. A. 222
Prot (André-Ernest-Auguste), C. M. A. 222.
Provou (Pierre Ernest-Henri), C. M. A. 222.
Robard (Henri-Auguste-Pierre), C. M. A. 222.
Salle (Philippe-Albert-Pierre-Yves-André-Marie), C. M. A. 222

(Rang du 1er janvier 1957.)
Poincot (Lucien-Emile-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 8 février 1957.)
Perrin de Brichambaut (Gérard Yves), C. M. A. 222.

(Rang du 11 février 1957.)
Bader (Georges), C. M. A. 222.
Klein (Denys-Charles-Maurice Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 5 avril 1957.)
Varlet (Paul-Daniel), C. M. A. 222.

(Rang du 21 avril 1957.)
Tesson (Jacques-Alexandre), C. M. A. 222.

(Rang du 8 mai 1957.)
Vailhe (Louis-Antoine), C. M. A. 222.

(Rang du 5 juin 1957.)
Caron (Marcel-Georges-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 27 juin 1957.)
Braun (Robert), C. M. A. 222

(Rang du 1er juillet 1957.)
Lesueur (Marcel-Gabin), C. M. A. 222.

(Rang du 3 juillet 1957.)
Provost (Jean-Claude-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 4 juillet 1957.)
Lemaire (Jean), C. M. A. 224.

(Rang du 14 juillet 1957.)
Lombard (Jean-René), C. M. A. 222.

(Rang du 18 juillet 1957.)
Henry (Pierre-Désiré-Marcel), C. M. A. 222.
Massiot (André-Marcel), C. M. A. 222.

(Rang du 25 juillet 1957.)
Arouete (Robert-Sylvain), C. M. A. 222.
Aubert (Bernard-André-Louis), C. M. A. 222.
Baiency-Béarn (Jacques-Henri-Charles), C. M. A. 222.
Bizodot (Marcel-Léon), C. M. A. 222.
Bouscasse (Daniel-René), C. M. A. 222.
Bula (François), C. M. A. 222.
Coudel (Jean-Pierre), C. M. A. 222.
Delmon (Jean-Roger), C. M. A. 222.
Fabre (René-Sylvain), C. M. A. 222.
Faudeux (Jean-Paul-Louis), C. M. A. 222.
Génère (Roland-Pierre), C. M. A. 222.
Heid (Jacques-Henri-Ambroise), C. M. A. 222.
Lenclud (Jacques-Edouard-Georges), C. M. A. 222.
Monteil (Maurice-Marc-Jean), C. M. A. 222.
Parissier (Claude-Armand), C. M. A. 222.
Salat (Jacques-Charles), C. M. A. 222.
Sindicas (Jean-César), C. M. A. 222.
Winter (Jean-André-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 28 juillet 1957.)
Graziani (Francis-Jean), C. M. A. 224.

(Rang du 12 août 1957.)
Baudelaire (François-Jean-Baptiste-Georges), C. M. A. 222.

(Rang du 4 septembre 1957.)
Brunot (François-Laurent-Marie), C. M. A. 226.
Jacquet (Paul-Uldéric-Jules), C. M. A. 225

(Rang du 23 septembre 1957.)
Frogé (René-Louis), C. M. A. 222.

IV. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

(Rang du 8 avril 1956.)

Thomas (Gilbert), C. M. A. 222.

(Rang du 10 avril 1956.)

Hallart (Guy-Léon-Rémy), C. M. A. 222.

(Rang du 10 septembre 1956.)

Joudiou (Bernard-Lucien-André), C. M. A. 222.

(Rang du 9 octobre 1956.)

Delorme (Jean-Sosthène-Joseph-Martin), C. M. A. 222.
Marichal (René), C. M. A. 222.
Nadaud (Marcel-Claude), C. M. A. 222.
Voydie (Auguste-Aimable-Bernard), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Gérard (Henri-Maurice), air Algérie.

(Rang du 4 février 1957.)

Guibert (Laurent-Bernard-Henri-Arthur), C. M. A. 222.

(Rang du 9 février 1957.)

Lapalu (Gabriel-Michel), C. M. A. 224.

(Rang du 20 mai 1957.)

Lhomeau (Jean-Claude-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 5 juin 1957.)

Verhelst (Michel), C. M. A. 222.

(Rang du 6 juin 1957.)

Louzon (Edouard-Marcel), C. M. A. 224.

(Rang du 12 juillet 1957.)

Bichut (Claude-Marie), C. M. A. 222.

(Rang du 18 juillet 1957.)

Pascal (Albert-Paul-Robert-Joseph), C. M. A. 222.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 22 janvier 1958 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont promus, à titre définitif, dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er décembre 1957, les sous-lieutenants de réserve servant en situation d'activité dont les noms suivent:

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

Cadre navigant.

MM. Jumeaux (Christian-Ernest-Mary).
Mulhaupt (Bernard-Jean-Marie).

Décret du 22 janvier 1958 portant promotions au grade de commissaire lieutenant du cadre de réserve du corps des commissaires de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, sont nommés au grade de commissaire lieutenant de réserve, pour prendre rang aux dates ci-après, les commissaires sous-lieutenants du cadre de réserve du corps des commissaires de l'air dont les noms suivent:

(Rang du 1er janvier 1956.)

M. Levy (Gérard-Francis), C. M. A. n° 222.

(Rang du 16 juillet 1956.)

M. Roger (Jean-André-Charles), C. M. A. n° 222.

(Rang du 5 mars 1957.)

M. Baucher (Roger-Louis-Marie), C. M. A. n° 222.

(Rang du 23 juillet 1957.)

M. Le Guen (Alain-Henri), C. M. A. n° 222.

(Rang du 12 septembre 1957.)

MM. Dupont (Robert-André), C. M. A. n° 223.
Voillery (René-Jean), C. M. A. n° 222.

(Rang du 19 septembre 1957.)

MM. Marret (René-Emmanuel-François), C. M. A. n° 222.
Gayraud (Lucien-Emile), C. M. A. n° 222.

(Rang du 25 septembre 1957.)

MM. Monnier (Pierre-Adrien-Casimir), C. M. A. n° 222.
Talbot (Marcel), C. M. A. n° 222.
Bassompiere (Guy-Bernard), C. M. A. n° 223.
Chalons (Marc-Augustin), C. M. A. n° 222.

Décret du 22 janvier 1958 portant nomination au grade de commissaire sous-lieutenant du cadre de réserve du corps des commissaires de l'air d'un sous-officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 janvier 1958, est nommé au grade de commissaire sous-lieutenant du cadre de réserve du corps des commissaires de l'air:

(Rang du 1er octobre 1957.)

M. l'aspirant de réserve Raby (Marcel-Henri), N. I. A. X 66086.

Décret portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1958: Troupes métropolitaines, Génie, page 465, 1re colonne, au lieu de: « Croizé (Gérard-Philippe), Delrich (Henri-Serge) », lire: « Croizé (Gérard-Hippolyte), Derlich (Henri-Serge) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret portant promotion dans l'ordre des Palmes académiques.

Ce texte est publié au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 58-57 du 22 janvier 1958 relatif au recrutement des architectes à désigner pour les opérations d'Etat comprises dans le plan d'équipement scolaire et universitaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 22 mars 1908 relatif à l'organisation du service d'architecture des bâtiments civils et des palais nationaux, modifié par le décret n° 53-1252 du 15 décembre 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation temporaire aux dispositions du décret du 15 décembre 1953 susvisé, en dehors des architectes en chef, peuvent être chargés, jusqu'au 31 décembre 1961, de missions spéciales pour l'exécution des travaux des bâtiments civils compris dans le plan d'équipement scolaire et universitaire les architectes entrant dans l'une des catégories suivantes:

a) Conseillers techniques des constructions scolaires;
b) Auditeurs ou anciens auditeurs au conseil général des bâtiments de France;
c) Seconds grands prix de Rome d'architecture;
d) Architectes justifiant d'une compétence spéciale par leurs travaux antérieurs, notamment en matière de constructions scolaires, désignés par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la proposition du directeur de l'architecture et du directeur de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, après avis du comité consultatif des bâtiments civils et des palais nationaux;
e) Exceptionnellement, les architectes des bâtiments civils ayant dépassé la limite d'âge.

Art. 2. — L'application des dispositions réglementaires sur la limite d'âge des vérificateurs des bâtiments civils est suspendue pour ce qui concerne les travaux compris dans le plan d'équipement scolaire dont ils sont chargés ou seront chargés avant le 31 décembre 1961.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Décret du 22 janvier 1958 portant approbation de l'élection d'un membre titulaire de l'académie nationale de médecine (enseignement supérieur).

Par décret en date du 22 janvier 1958, est approuvée l'élection par l'académie nationale de médecine de M. Penau au siège devenu vacant dans la VIe section (pharmacie), par suite du décès de M. Charonnet.

Validation pour la retraite des services accomplis dans les écoles nationales de perfectionnement (ex-centres spécialisés).

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le code des pensions civiles et militaires, article 8;
Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924;
Vu l'article 17 du décret du 2 septembre 1924 portant règlement d'administration publique en vue de l'exécution de la loi du 14 avril 1924,

Arrêtent:

Art. 1er. — Peuvent être validés pour la retraite, au titre de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924, dont les dispositions ont été reprises par l'article 8 du code des pensions civiles et militaires et dans les conditions prévues par l'article 17 du décret du 2 septembre 1924, les services à temps complet rendus à compter du 1er janvier 1945 dans les écoles nationales de perfectionnement (ex-centres spécialisés) en qualité d'agents auxiliaires contractuels ou temporaires affectés à un poste régulièrement prévu au budget de l'éducation nationale.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1957.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
R. MATHEY.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 17 janvier 1958, Mlle Renaut (Valentine), intendante titulaire mise par la direction de l'enseignement du second degré à la disposition du directeur général de l'enseignement supérieur, est nommée, à compter du 1er octobre 1957, intendante titulaire à l'école normale supérieure de jeunes filles (boulevard Jourdan), en remplacement de Mlle Chauveau, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 22 janvier 1958, M. Faucon (Louis), inspecteur de l'académie de Paris, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 1er avril 1957, en vue d'exercer les fonctions de directeur de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer.

Liste d'admission au concours de sous-bibliothécaire (session de décembre 1957).

Par arrêté en date du 16 janvier 1958, sont déclarées définitivement admises, par ordre de mérite, au concours ouvert le 11 décembre 1957 pour le recrutement de vingt-quatre sous-bibliothécaires dans les services et établissements relevant de la direction des bibliothèques de France:

1 Mme Meriot (Paulette).
2 Mlles Richard (Christiane).
3 Debard (Paule).
4 Bruneau (Suzanne).
5 Laroche (Marguerite).
6 Benoit (Hélène).
7 Mme Bancarel (Marie-Louise).
8 Mlles Vincent (Colette).
9 Lelièvre (Geneviève).
10 Noel (Anne-Marie).
11 Clement (Jeannine).
12 Fabre (Danièle).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 11 janvier 1958 portant nomination dans l'ordre du Mérite maritime.

Ce texte est publié au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 13 janvier 1958 relatif au rachat par le département du Nord de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Bettrechies à Hon et à Bavay.

Par décret en date du 13 janvier 1958, est approuvée la convention intervenue le 9 septembre 1955 entre le préfet du département du Nord et la Compagnie du chemin de fer de Bettrechies à Hon et à Bavay en vue du rachat de la concession de ladite ligne par le département du Nord.

Décret du 22 janvier 1958 portant titularisation, en application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, dans le cadre des commis des ponts et chaussées.

Par décret en date du 22 janvier 1958, Mme Iacono, née Camps (Violette), est nommée au grade de commis des ponts et chaussées et classée au 5e échelon de ce grade (reliquat d'ancienneté: 5 mois 4 jours).

Cette disposition prend effet au 26 mars 1952.

La présente nomination est prononcée sous réserve du résultat favorable des examens médicaux prévus par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêté du 27 novembre 1957 portant attribution de la médaille des mines.

Ce texte est publié au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 22 janvier 1958 portant déclaration d'utilité publique de l'extension de la zone industrielle d'Amiens.

Par décret en date du 22 janvier 1958, en vue de l'extension de la zone industrielle d'Amiens, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par la chambre de commerce d'Amiens de 47 ha 90 a 27 ca de terrains situés au Nord-Nord-Ouest de la zone industrielle, tels qu'ils sont indiqués, sous teinte jaune, sur le plan en trois planches annexé au présent décret.

Les expropriations à effectuer en application de la présente déclaration d'utilité publique devront être réalisées dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent décret.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté MS 2/58 en date du 16 janvier 1958, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « haveuse universelle type 10 RU-AC », construite par la société Joy Manufacturing Co, à Franklin Pa (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans établis par les Mines domaniales de potasse d'Alsace, 11, faubourg d'Altkirch, à Mulhouse (Haut-Rhin), joints au présent arrêté.

Les appareils en service devront être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre:

L'arbre des moteurs et leur logement dans les paliers;
L'axe du tambour enrouleur et son logement;
Les différents axes mobiles et leur logement,

ne dépasse pas 0,5 mm.

Le courant alimentant le coffret disjoncteur et le coffret à contacteurs devra pouvoir être coupé par la manœuvre d'un organe de coupure placé à proximité immédiate et logé dans un carter distinct.

Une plaque indicatrice très apparente devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de les ouvrir.

Mines.

Par arrêté en date du 31 décembre 1957, M. Bousquet (Rolland), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines) en service détaché, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1958, au titre de l'article 6 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

Par arrêté en date du 20 janvier 1958, M. Flageolet (Valéry), ingénieur des T. P. E. (mines), détaché auprès de la préfecture de police, a été réintégré dans son corps d'origine à compter du 1er janvier 1958.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 58-58 du 24 janvier 1958 relatif à la réduction des prestations d'alcool vinique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'Algérie, du secrétaire d'Etat aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 53-977 du 30 septembre 1953, modifié par le décret n° 55-671 du 20 mai 1955, relatif à l'organisation et à l'assainissement du marché du vin et à l'orientation de la production viticole;

Vu le décret n° 54-956 du 14 septembre 1954 relatif à l'assainissement du marché du vin;

Vu la loi n° 57-1263 du 13 décembre 1957 tendant à l'établissement de l'équilibre économique et financier;

Vu le code du vin;

Vu l'avis des organisations professionnelles;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel pour la récolte 1957, les prestations d'alcools viniques résultant de l'application des taux de 10 p. 100 et 8 p. 100 prévus par l'article 1er du décret susvisé du 14 septembre 1954 sont diminuées de 15 p. 100.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'Algérie, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROLAND BOSCARY-MONSSERVIN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Régies d'avances.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'arrêté du 12 septembre 1946 portant création d'une régie d'avances au laboratoire central de recherches vétérinaires;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du laboratoire central de recherches vétérinaires une régie d'avances pour le payement des menues dépenses et pour le remboursement des frais de mission.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 400.000 F. Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois à compter de la date des payements.

Art. 3. — Le régisseur, nommé par arrêté du ministre de l'agriculture, est assujetti à un cautionnement qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée et perçoit une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité de responsabilité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — L'arrêté du 12 septembre 1946 est abrogé.

Art. 5. — Le chef des services vétérinaires au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1957.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN BALMARY.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
ROBERT VÉRON.

Modification de l'arrêté du 20 janvier 1954 relatif à l'insémination artificielle des animaux domestiques.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 15 mai 1946 relative à l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques;

Vu le décret n° 48-599 du 27 mars 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 mai 1946 relative à l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques;

Vu l'arrêté du 24 avril 1948 fixant les modalités d'application concernant l'usage de l'insémination artificielle des animaux domestiques, modifié par les arrêtés des 27 août, 30 septembre 1948 et notamment du 20 janvier 1954;

Vu l'avis du comité consultatif de l'élevage;

Sur le rapport du chef du service des améliorations agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — La date du 1er janvier 1958 fixée par l'arrêté du 20 janvier 1954 comme terme du délai au delà duquel aucun reproducteur mâle ne pourra être utilisé pour l'insémination artificielle s'il n'est possible d'apprécier ses qualités d'améliorateur par comparaison de la valeur de ses filles à celle des mères de ses filles est remplacée par celle du 1er janvier 1962.

Art. 2. — Le chef du service des améliorations agricoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 janvier 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-HENRI BUJARD.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 3 janvier 1958 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies.

Ce texte est publié au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 22 janvier 1958 portant mutation dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 22 janvier 1958, M. Sanglier (Fernand), procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de la Nouvelle-Calédonie, est nommé, sur sa demande, et à grade égal, substitut du procureur général à la suite près la cour d'appel du Cameroun.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 58-59 du 22 janvier 1958 fixant le taux des cotisations à payer par les personnes non salariées des professions libérales.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, et notamment les articles 13 et 6;

Vu le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 modifié portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales;

Sur la proposition du conseil d'administration de la caisse nationale d'allocation vieillesse des professions libérales,

Décrète:

Art. 1er. — A partir de l'année 1958, la cotisation des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des notaires est fixée à 21.000 F par an. A l'intérieur de la section professionnelle des notaires, la cotisation est répartie en deux fractions: une première égale à 10.500 F, une seconde calculée proportionnellement aux produits demi-nets de l'étude de l'assujetti selon les règles posées par l'arrêté du 24 mai 1949 portant fixation du régime d'assurance vieillesse complémentaire des notaires de façon que, pour l'ensemble de la profession, la cotisation soit en moyenne de 21.000 F par assujetti.

Art. 2. — A partir de l'année 1958, la cotisation annuelle des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des artistes est fixée à 10.000 F.

Art. 3. — A partir de l'année 1958, la cotisation annuelle des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des pharmaciens est fixée à 11.000 F.

Art. 4. — A partir de l'année 1958, la cotisation annuelle des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des vétérinaires est fixée à 15.000 F.

Art. 5. — A partir de l'année 1958, la cotisation annuelle des personnes non salariées ressortissant à la section professionnelle des médecins est fixée à 11.800 F.

Art. 6. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON

Décret n° 58-60 du 22 janvier 1958 tendant à confier certaines tâches à des fonctionnaires retraités des directions régionales de la sécurité sociale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 214 du code de la sécurité sociale est modifié comme suit:

« Le secrétariat de la commission de première instance est assuré par un fonctionnaire de la direction régionale de la sécurité sociale dans la circonscription de laquelle fonctionne ladite commission ou par un fonctionnaire retraité des directions régionales de la sécurité sociale. »

Art. 2. — L'article 221 du code de la sécurité sociale est modifié comme suit:

« Le secrétariat de la commission régionale d'appel est assuré par un fonctionnaire de la direction régionale de la sécurité sociale ou par un fonctionnaire retraité des directions régionales de la sécurité sociale et par un inspecteur des lois sociales en agriculture. »

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-RAYMOND GUYON.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 20 janvier 1958, a été approuvé un additif aux statuts de la caisse de retraites du personnel de la caisse d'épargne de Lons-le-Saunier, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 26 décembre 1957 et 8 janvier 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Ces textes sont publiés au n° 2 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Société coopérative d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 11 janvier 1958, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société coopérative d'H. L. M. Les Palmiers, dont le siège social est à la mairie d'Hyères (Var).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Décret du 22 janvier 1958 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Zeraia (département de Constantine) de terrains domaniaux.

Par décret en date du 22 janvier 1958, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 12 juin 1957 aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Zeraia (département de Constantine), moyennant le prix de 12.640.000 F, les terrains, d'une superficie totale de 965 hectares 50 ares 75,5 centiares, destinés, à l'origine, à constituer la dotation des centres de Kripsa, Redjas, Seraghna et Zeraia.

NATURALISATIONS

Décret du 24 janvier 1958 complétant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 8 novembre 1957 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 8 novembre 1957 (*Journal officiel* du 15 décembre 1957) accordant la nationalité française au sieur LACUEVA (Bartolomé), Estercuel (Espagne), 24-08-22. — 8904 x 57—31, est complété comme suit:

LACUEVA (Bartolomé) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir LACUEVA (Barthélemy).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1958.

FÉLIX GAILLARD.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, ministre de la santé publique et de la population par intérim,
ÉDOUARD BONNEFOUS.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 23 décembre 1957, M. Fiquet (Jean) a été nommé gardien de salle stagiaire au musée de l'armée, à Paris, en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 28 janvier 1958.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 6389) tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le gouverneur de la Banque de France. (N° 6396. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

2. — Discussion: I. du projet de loi relatif à la police de la circulation routière; II. des propositions de loi: 1° de M. Ralher et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi du 17 juillet 1908 établissant, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules de tout ordre; 2° de M. Gautier et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le décret n° 51-1019 du 29 août 1951 modifiant le décret du 20 août 1939 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage; III. de la proposition de résolution de M. Charret et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rendre légale et obligatoire la détermination biochimique du degré d'imprégnation alcoolique de l'accidenteur et de la victime dans le cas où leur responsabilité paraîtrait engagée; IV. des propositions de loi: 1° de M. Jean Lefranc (n° 2813) tendant à compléter la loi du 1er octobre 1917 sur l'ivresse publique, en sanctionnant comme coupable d'un délit le conducteur d'un véhicule à moteur circulant en état d'ébriété; 2° de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (n° 3304) tendant à la suspension et au retrait du permis de conduire; V. des propositions de résolution: 1° de M. Jean Lefranc (n° 2815) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 130 du décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière et à faire supprimer définitivement le permis de conduire de toute personne en état de récidive pour avoir, étant en état d'ivresse, conduit un véhicule à moteur; 2° de M. Jean Lefranc (n° 2828) tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 130 du décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière et à faire prononcer, suivant les circonstances, la suspension ou l'annulation temporaire ou définitive du permis de conduire des individus condamnés pour ivresse dans les conditions prévues aux articles 1er et 2 de la loi du 1er octobre 1917. (Nos 535, 5335. — M. Henri Lacaze, rapporteur.)

3. — Discussion: I. des propositions de loi: 1° de MM. de Moro-Giafferri et André Hugues tendant à interdire au propriétaire le droit de refuser le renouvellement du bail au commerçant locataire lorsque ce refus serait dicté par le désir de louer à des locataires non commerçants qui n'ont pas avec le propriétaire les liens familiaux prévus par le premier paragraphe de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953; 2° de MM. Legaret, François Bénard et Secrétain tendant à modifier les dispositions du décret du 30 septembre 1953 relatif aux rapports du bailleur et du locataire, industriel, commerçant ou artisan, en cas de non-renouvellement de son bail; 3° de MM. Jean-Louis Vigier et André Hugues tendant à ajouter un article 10 *bis* au décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 4° de M. de Léotard tendant à modifier l'article 37 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux; 5° de M. Vigier tendant à modifier l'article 10 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 6° de M. Vigier tendant à modifier l'article 15 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 7° de M. Vigier tendant à ajouter un article 9 *bis* au décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 8° de M. Vigier tendant à modifier l'article 9 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la législation dite sur la propriété commerciale; 10° de MM. Maurice-Bokanowski, Peytel et Fouchet tendant à modifier l'article 10 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 11° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la réévaluation, au 31 décembre 1953, des indemnités d'éviction précédemment fixées au profit de locataires commerçants et leur maintien dans les lieux jusqu'au payement d'une indemnité complémentaire; 12° de M. Charret tendant à compléter les dispositions existantes concernant les baux commerciaux; 13° de M. Vigier tendant à rendre applicables aux artisans et façonniers les dispositions de l'article 1er du décret du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 14° de M. Villard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, modifié par la loi du 31 décembre 1953, relatif aux baux à usage commercial, industriel ou artisanal; 15° de M. Eugène Pebellier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953, modifié par la loi n° 53-1316 du 31 décembre 1953, relative aux baux commerciaux; 16° de M. Lefranc tendant à régler les rapports entre bailleurs et locataires pour le renouvellement de baux à loyer d'immeubles ou locaux à usage des artisans non commerçants; 17° de M. Beauvais, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à la modification de l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 18° de M. Jean Boivin-Champeaux, sénateur, tendant à modifier l'article 14 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 19° de M. Jean Boivin-Champeaux, sénateur, tendant à compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; II. de la proposition de résolution de MM. Minjoz et de Moro-Giafferri tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux expulsions résultant de la stricte application de l'article 20 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953; III. des propositions de loi: 1° de M. Paul Coste-Floret (n° 249) tendant à modifier les dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatives au droit de reprise de certains locaux; 2° de M. Paul Coste-Floret (n° 268) tendant à modifier le régime des baux commerciaux; 3° de MM. Klock et Penoy (n° 411) tendant à permettre la réévaluation au 31 décembre 1953 des indemnités d'éviction précédemment fixées au profit de locataires commerçants et leur maintien dans les lieux jusqu'au payement d'une indemnité complémentaire; 4° de M. Alfred Coste-Floret (n° 684) tendant à modifier la loi n° 51-901 du 11 septembre 1951 relative aux for-

clusions encourues en application de l'article 29 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 5° de M. Vigier (n° 836) tendant à ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 23 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 relatif aux baux commerciaux; 6° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues (n° 836) tendant à abroger certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, et à instituer une véritable protection de la propriété commerciale; 7° de M. Vigier (n° 1012) tendant à relever de la forclusion certains locataires-commerçants; 8° de MM. Jean-Paul David, Louis Gautier-Chaumet et Fernand Bône (n° 1538) tendant à modifier l'article 14 du décret du 30 septembre 1953, modifié par la loi du 31 décembre 1953 de façon à accorder une juste indemnité aux locataires commerçants, industriels ou artisans évincés par suite du non-renouvellement de leur bail; 9° de M. Triboulet (n° 1619) tendant à modifier l'article 1er du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 10° de M. Jean Cayeux (n° 1613) tendant à compléter l'article 9 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié réglant les rapports entre bailleurs et locataires de locaux à usage commercial; 11° de MM. Gautier-Chaumet et Goussu (n° 1732) tendant à modifier l'article 10 du décret du 30 septembre 1953 concernant le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 12° de M. Gagnaire et plusieurs de ses collègues (n° 2185) tendant à interdire toute expulsion et éviction abusive des commerçants, industriels et artisans exerçant leur activité dans des immeubles édifiés sur des terrains loués nus et appartenant à un propriétaire différent de celui de l'immeuble et à étendre le bénéfice du décret du 30 septembre 1953 aux locataires, sous-locataires, occupants de bonne foi des immeubles édifiés sur ces terrains loués nus; 13° de M. Pierre de Chevigné (n° 3585) tendant à permettre l'application du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 modifié sur les baux commerciaux, aux locaux accessoires dans lesquels les commerçants non sédentaires entreposent leurs marchandises et leur matériel; 14° de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (n° 4054) tendant à compléter l'article 13 de la loi n° 57-6 du 5 janvier 1957 réglant les rapports entre bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal; 15° de M. Vigier (n° 4331) tendant à ajouter un article 9 *bis* au décret du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires; 16° de M. Vigier (n° 4335) tendant à modifier l'article 9 du décret du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires; 17° de M. Vigier (n° 4336) tendant à supprimer purement et simplement l'article 14 du décret du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires; 18° de M. Jean Cayeux (n° 4361) tendant à modifier et compléter le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires commerciaux; 19° de M. Panier (n° 4523) tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux; 20° de M. Tamarelle et plusieurs de ses collègues (n° 5114) tendant à modifier l'article 1er du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 et à compléter l'article 12, alinéa 2, de la loi n° 57-6 du 5 janvier 1957 sur les baux commerciaux; 21° de MM. Joseph Laniel et Vigier (n° 5860) tendant à accorder le renouvellement du bail aux locataires âgés de plus de soixante-dix ans (disposition concernant les articles 9, 14, 30 et 32 du décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux). (N°s 531-6222 — M. Mignot, rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant amnistie de certaines infractions commises dans le territoire du Cameroun. (N°s 6021, 6253. — M. Minjoz, rapporteur.)

5. — Discussion, en troisième lecture, du projet de loi (n° 6092) tendant à modifier l'article 23 du livre 1er du code du travail. (N° 6355. — M. Robert Coutant, rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à la durée du travail dans les établissements de commerce non alimentaires. (N°s 3792, 6273. — Mme Rose Guérin, rapporteur.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier diverses dispositions du code de la sécurité sociale en vue de faire effectivement bénéficier les titulaires d'une pension de veuve ou de réversion, ou du secours viager, de la majoration prévue pour les veuves ayant eu au moins trois enfants. (N°s 6093, 6276. — Mme Francine Lefebvre, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi (n° 5611) portant approbation d'un avenant conclu entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes. (N° 6226. — M. Louis Michaud, rapporteur.)

9. — Discussion: I. du projet de loi (n° 5683) étendant le bénéfice de l'amnistie dans certains territoires d'outre-mer par modification de la loi n° 56-353 du 27 mars 1956; II. des propositions de loi: 1° de MM. Llante et plusieurs de ses collègues (n° 2195) tendant à amnistier de plein droit tous les faits commis au cours ou à l'occasion des événements dits « Rébellion malgache de 1947-1948 »; 2° de M. Félix-Tchicaya et plusieurs de ses collègues (n° 2378) portant amnistie dans certains territoires d'outre-mer. (N° 5903. — M. Bourbon, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi (n° 5687) portant amnistie dans les territoires d'outre-mer. (N° 5949. — M. Bourbon, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural relatifs au droit de reprise en matière de baux ruraux. (N°s 5469-6028. — M. Lucas, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 5983) de M. Blondeau et plusieurs de ses collègues tendant à accorder le bénéfice des indemnités journalières pendant une période de trois années ininterrompues ou non aux assurés sociaux, quelles que soient les maladies ayant occasionné l'arrêt de travail. (N° 6274. — M. Coquel, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur les institutions de l'Algérie. (N°s 6351-6388-6391. — M. Gagnaire, rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux élections territoriales, départementales et communales en Algérie. (N°s 6352-6367. — M. Jean-Paul David, rapporteur.)

3. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 30 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour les propositions de loi (n° 3529) de M. Pleven et (n° 5211) de M. Paul Coste-Floret relatives à l'organisation de l'assistance technique.

II. — Audition de M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sur:

L'évolution récente du commerce extérieur de la France et les problèmes qu'il pose actuellement;

La réalisation des plans d'expansion économique régional.

III. — Rapport de M. Nerzic sur les propositions de résolution (n° 5075) de M. Bouyer relatives à la taxe différentielle des V. R. P. et (n° 5311) de M. Courrier relative à une détaxe sur le carburant destiné aux véhicules indispensables à l'exercice d'une profession.

IV. — Rapport de M. Alphonse Denis sur la proposition de résolution (n° 6129) de M. Mignot relative à une allocation mensuelle de carburant détaxé aux représentants de commerce.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à dix heures (local du 6e bureau):

Examen du budget des affaires étrangères (n° 6107, annexe I, premier volume).

La réunion de la commission de la défense nationale, suspendue le jeudi 23 janvier 1958, se poursuivra (local de la commission n° 213):

1° Le mercredi 29 janvier 1958, à dix heures.

Examen des crédits militaires:

Section Marine.
Section Guerre.
Budget de la France d'outre-mer.
Budgets annexes des essences et des poudres.
Budget de la présidence du conseil (services de la défense nationale).

2° Le jeudi 30 janvier 1958, à dix heures trente.

Audition de M. Chaban-Delmas, ministre de la défense nationale et des forces armées.

La commission de l'éducation nationale se réunira le jeudi 30 janvier 1958, à dix-sept heures (local de la commission n° 262):

Audition de M. Billères, ministre de l'éducation nationale, sur le budget de son département pour 1958.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à dix heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Avis de M. Regaudie sur le projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107, annexe I, 1er volume, et 2e partie, Moyens des services et dispositions spéciales).

II. — Rapport de M. Pierre Ferrand sur le projet de loi (n° 5501) et la proposition de loi (n° 5680), adoptée par le Conseil de la République, relative à la situation de certains membres des professions médicales qui exerçaient leur art dans l'un des pays ayant rompu les relations diplomatiques avec la France entre le 30 octobre 1956 et le 9 novembre 1956.

III. — Rapport de Mme Degrond sur la deuxième lecture de la proposition de loi (n° 5025) tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme.

IV. — Questions diverses.

V. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 6350) modifiant et complétant le code de la santé publique et relatif aux radiations ionisantes.

La commission des finances se réunira le mardi 28 janvier 1958, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Organisation du travail pour l'examen de la loi de finances (2e partie).

II. — Projet de loi de finances (n° 6107) pour 1958 (2e partie):

Dispositions relatives aux comptes spéciaux du Trésor.

Dispositions relatives aux investissements.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 29 janvier 1958 (local de la commission n° 250):

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6214) de M. Minjoz modifiant l'article 15 de la loi du 31 décembre 1951 relatif au fonds de garantie automobile;

La proposition de résolution (n° 6338) de M. Ducos invitant le Gouvernement à modifier l'article 11 du décret du 30 septembre 1953 relatif au statut particulier des membres des tribunaux administratifs.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 6181) de M. Depreux reconnaissant l'utilité publique des travaux nécessaires pour l'alimentation en eau de la région parisienne.

III. — Examen de la demande de discussion d'urgence de M. Salvetat pour sa proposition de loi complétant le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux.

IV. — Examen de la demande de discussion d'urgence du projet de loi fixant les contingents de Légion d'honneur. Nomination d'un rapporteur et examen du projet.

V. — Avis de M. Mignot sur le rapport (n° 4518) de M. Rolland sur les propositions de loi relatives à l'organisation de la profession comptable.

VI. — Rapport de M. Crouan sur sa proposition de loi (n° 3113) tendant à réglementer les prorogations tardives de sociétés.

VII. — Rapport de M. Pianta sur la proposition de loi (n° 2634) de M. Trémolet de Villers permettant l'expropriation du lit et des rives des cours d'eau non navigables ni flottables pour assurer la libre circulation dans les cas où l'intérêt touristique l'exige.

VIII. — Suite du rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 1795) de Mme Lefebvre tendant au renforcement de la lutte contre le proxénétisme.

IX. — Rapport de M. Mignot sur les propositions de loi (nos 218 et 461) de MM. Minjoz et André Hugues relatives aux locations gérances.

X. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 3538) de M. Trémolet de Villers modifiant le décret du 20 mai 1955 relatif aux syndics et aux administrateurs judiciaires en vue de conserver aux greffiers de justice de paix la possibilité d'exercer ces fonctions à titre accessoire.

XI. — Rapport de M. Mignot sur la proposition de loi (n° 4914) de M. Garet portant statut des entreprises pratiquant l'industrie du garde-meubles.

XII. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 5051), adoptée par le Conseil de la République, et la proposition de loi (n° 3198) tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931 et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

2° A onze heures.

I. — Suite du rapport de M. Dejean sur les propositions de loi tendant à modifier la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

II. — Rapport de M. Péron sur la proposition de loi (n° 5839) de M. Médecin tendant à fixer les coefficients maximum de majorations pour les loyers des logements achevés postérieurement à la promulgation de la loi du 1er septembre 1948.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Examen préliminaire du budget de la marine marchande.

II. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 30 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Audition de M. Gallienne, président de l'union routière de France, sur la sécurité des transports et les problèmes routiers.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3957) de M. Caillavet tendant à accorder aux pensionnés d'invalidité ressortissant du ministère des anciens combattants des réductions sur les tarifs de voyageurs dans les transports en commun;

La proposition de résolution (n° 6302) de MM. Triboulet, Bricout et Viallet tendant à accorder les moyens nécessaires à la gendarmerie nationale pour qu'elle puisse conserver une place prééminente dans la surveillance de la circulation routière, en augmentant notamment le nombre et l'effectif de ses brigades motocyclistes;

La proposition de loi (n° 6307) de M. Frédéric-Dupont tendant à porter de trois à six mois le délai de validité du billet annuel à prix réduit prévu en faveur des pensionnés, retraités, par la loi du 1er août 1950;

La proposition de loi (n° 6310) de M. Marcel Noël tendant à intégrer dans le calcul de la retraite des agents des chemins de fer secondaires et des tramways servis par la caisse autonome mutuelle des retraites le temps de service militaire au titre de campagne simple.

III. — Examen du rapport de M. Marcel Noël sur sa proposition de loi (n° 5838) relatif au personnel des chemins de fer secondaires.

IV. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Rapport de M. Engel sur le projet de loi (n° 1207) relatif à l'organisation des services médicaux du travail dans les mines.

II. — Rapport de M. Deixonne sur le projet de loi (n° 4961) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un amendement à l'accord international sur l'étain, signé à Londres, le 25 juin 1954.

III. — Avis de M. Robert Bichet sur le projet de loi de finances pour 1958 (n° 6107).

IV. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6331) de M. Mazuez tendant à venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe minière de Blanzy.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le jeudi 30 janvier 1957, à neuf heures trente (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs:

1° Pour la proposition de loi (n° 6113) de M. de Chevigny relative au domaine-retraite;

2° En remplacement de M. Sauvage, pour les propositions de loi: (n° 4706) de M. Sauvage tendant à accorder une indemnité pour perte de salaires aux administrateurs des offices d'habitations à loyer modéré; (n° 4938) de M. Bacon relative aux frais d'aménagement des lotissements effectués pour les associations à but lucratif.

II. — Examen pour avis du projet de loi de finances pour 1958 (2e partie) (n° 6107).

III. — Rapport de M. Plaisance sur les propositions de loi (n° 2092) de M. Thiriet, (n° 2148) de M. Hernu, (n° 2160) de M. Plaisance et (n° 2400) de M. Gaillemin relatives aux redevances d'occupation des constructions provisoires (*suite*).

IV. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 5390) de M. Jean Lefranc tendant à compléter l'article 73 *bis* de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

V. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 6249) de M. Roland Dumas tendant à modifier l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

VI. — Rapport de M. Halbout sur la proposition de loi (n° 6270) de M. Halbout tendant à compléter l'article 57 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 30 janvier 1958, à dix heures (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 6300) de M. Buron tendant à instituer le scrutin de circonscription préférentiel à un tour pour les élections législatives générales et pour les élections législatives et cantonales partielles;

La proposition de résolution (n° 6317) de M. Buron tendant à décider la revision de l'article 45 de la Constitution en vue d'instituer une incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire;

La proposition de loi (n° 6318) de M. Buron portant revision des articles 49, 50 et 51 de la Constitution en vue d'assurer la stabilité du pouvoir exécutif;

La proposition de résolution (n° 6305) de M. Legendre tendant à modifier l'article 118 du règlement de l'Assemblée nationale.

III. — Discussion du rapport de M. Paul Coste-Floret sur le projet de loi (n° 6327) portant revision des articles 17, 49, 50 et 51 de la Constitution.

IV. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à dix-sept heures (local de la commission de la presse n° 230):

I. — Nomination de rapporteurs pour les demandes en autorisation de poursuites:

N° 6114 concernant M. Léger;
N° 6115 concernant M. Réoyo;
N° 6232 concernant M. Cuicci;
N° 6233 concernant M. Vaugelade;
N° 6237 concernant M. d'Astier de La Vigerie;
N° 6238 concernant M. Cuicci;
N° 6298 concernant M. Teulé.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6200) de M. Berrang tendant à la suspension des poursuites engagées contre M. Reynès.

III. — Examen des rapports de M. Cormier sur les demandes en autorisation de poursuites:

N° 5613 concernant M. Teulé;
N° 5639 concernant M. Scheider.

Convocation de bureau.

Le 7e bureau se réunira le mercredi 29 janvier 1958, à quinze heures (local de la commission de la reconstruction n° 208):

Election partielle du département de la Réunion: demande de prolongation du délai présentée par la commission de cinq membres chargée de l'examen préalable du dossier.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 28 janvier 1958.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'intérieur s'il est exact que Saadi Yacef, arrêté à Alger en septembre 1957 et qui porte la responsabilité d'actes de terrorisme nombreux et particulièrement sanglants, avait été déjà arrêté en 1955 et relâché après diverses interventions et s'il est possible de savoir dans quelles conditions est alors intervenu le non-lieu dont il aurait bénéficié et auquel la presse a fait récemment allusion. (N° 954.) (*Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.*)

II. — M. Durieux expose à M. le ministre de l'agriculture que les organismes stockeurs règlent actuellement les livraisons d'orge sur la base de 2.475 F le quintal; lui rappelle que l'article 3 de la loi n° 57-886 du 2 août 1957 relative au marché de l'orge stipule que le prix net de base payé à tout producteur ne sera en aucun cas inférieur à 2.500 F; et lui demande les raisons pour lesquelles, contrairement à la volonté formelle du législateur, les organismes sont amenés à déduire 25 F de taxes du prix légal. (N° 975.)

III. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre de l'intérieur comment il entend, en 1958, alléger, pour les communes de la Seine, la charge excessive que constitue pour elles le traitement des professeurs d'enseignements spéciaux. Elle lui rappelle que, dès 1951, le Gouvernement avait pris l'engagement d'inscrire 50 p. 100 au moins de cette dépense au budget de l'éducation nationale et que, malgré les protestations renouvelées des conseils municipaux, cette promesse n'a jamais été tenue bien que l'effort demandé aux communes s'accroisse chaque année d'une manière considérable. (N° 979.)

IV. — M. Auberger signale à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées que de nombreux jeunes soldats appelés semblent affectés définitivement dans les unités métropolitaines, sans avoir à craindre de partir en Afrique du Nord, et lui demande quelles sont les raisons qui permettent à certains d'entre eux d'échapper à la règle générale du séjour en Afrique du Nord. (N° 980.)

V. — M. Naveau expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan: 1° que le décret du 23 février 1957 pris en exécution de la loi du 29 décembre 1957 a stipulé qu' « à compter du 25 février 1957 et jusqu'au 30 juin 1957 au plus tard, la T. V. A. est perçue au taux de 6 p. 100 en ce qui concerne les importations et les ventes de margarine et de graisse végétale alimentaire ainsi que d'huiles concrètes et d'huiles de baleine destinées à la fabrication de ces produits; que ces mesures de détaxation ont été prorogées jusqu'au 30 septembre 1957 par le décret du 28 juin 1957, puis jusqu'au 31 décembre 1957 par le décret du 28 septembre 1957 »; 2° que, par ailleurs, un contingent de 18.000 tonnes d'huiles de baleine est importé chaque année en franchise de droit de douane au profit de l'industrie margarinière, faisant subir au Trésor une perte de 18 p. 100 *ad valorem* et préjudiciable aux intérêts des producteurs de beurre métropolitain comme a ceux des producteurs d'huile végétale de l'Union française; que ces mesures, qui semblent favoriser certains intérêts privés au détriment des finances publiques, viennent à expiration le 31 décembre 1957; il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas opportun de ne pas reconduire à nouveau ces dispositions en fonction de la politique financière qu'il entend poursuivre dans l'immédiat. (N° 987.)

VI. — M. Naveau rappelle à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan les dispositions de la loi du 10 décembre 1952 qui a doté les personnels des chambres de métiers, de commerce et d'agriculture de statuts particuliers leur garantissant la sécurité de l'emploi, réglant leur condition d'accès dans les différents postes et spécifiant le mode de calcul des indices de traitement; que les personnels des chambres de commerce et d'agriculture ont vu leur traitement majoré respectivement de 16 p. 100 et de 33 p. 100, alors qu'aucune augmentation n'est intervenue pour les personnels des chambres de métiers depuis 1951 en raison du fait que ces dernières ne disposent pas de ressources financières comparables à celles prévues pour les chambres de commerce et d'agriculture; que cette situation apparaît préjudiciable non seulement aux personnels des chambres de métiers, mais également à leur bon fonctionnement; qu'il apparaît, par conséquent, indispensable de rétablir la parité entre ces différents personnels compte tenu de leur statut identique, et lui demande, tenant compte de ces faits, s'il ne lui apparaît pas opportun de proposer d'urgence la modification de l'article 1603 du code général des impôts en vue de dégager les ressources nécessaires. (N° 1001.)

VII. — M. Jean-Louis Tinaud expose à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan que, d'après les renseignements qu'il possède, la liste des principaux hauts fonctionnaires ayant un traitement supérieur à celui de conseiller d'Etat s'établirait ainsi: ministère des affaires économiques, 5; ministère de l'agriculture, 4; ministère des finances, 18; ministère de l'industrie et du commerce, 6; ministère des postes, télégraphes et téléphones, 4, etc. Il lui demande si le nombre de cette catégorie de personnel pour les services ci-dessous indiqués correspond bien aux chiffres suivants: Electricité de France, 1.145; Gaz de France, 450; transports en commun de la région parisienne, 156; charbonnages, 360; Société nationale des chemins de fer français, 716, et le prie, au cas contraire, de bien vouloir lui indiquer les effectifs réels de ces agents. (N° 1004.)

VIII. — M. Durieux appelle l'attention de M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan sur les conséquences résultant de l'application de l'article 17 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956, qui a donné au Gouvernement la possibilité d'instituer des taxes spécifiques sur les véhicules servant aux transports publics et privés de marchandises. Il lui signale que l'article 2, paragraphe II, 3°, du décret n° 56-933 du 19 septembre 1956 a défini les modalités d'application desdites taxes; qu'il apparaît, malheureusement, que certaines de ces dispositions, notamment dans le domaine agricole, provoquent des difficultés auxquelles il conviendrait de mettre fin; qu'en effet, les exploitants agricoles utilisant leurs tracteurs et leurs remorques pour transporter des produits destinés à leur usage personnel (charbon, par exemple) ou pour des travaux exécutés sur la ferme se trouvent passibles de ces taxes; que cette situation résulte, dans la plupart des cas, du remplacement des chevaux par la traction mécanique, et lui demande s'il ne considère pas que des dispositions devraient être prises pour que les cultivateurs puissent, sans difficultés et sans être pénalisés, accomplir les tâches indispensables à la bonne marche de leur exploitation. (N° 1008.)

IX. — M. Pinton demande à M. le secrétaire d'Etat au budget si les familles rurales accueillant, pendant les vacances scolaires, des enfants des villes en pension — et qui sont actuellement assujetties et à la taxe proportionnelle (au titre des impôts directs) et à la taxe locale sur le chiffre d'affaires au taux de 8,5 p. 100 (comme l'hôtellerie) — ne pourraient pas bénéficier, vu le caractère éminemment social de cette activité, d'un abaissement du taux de cette taxe locale, ramené alors pour elles au taux de droit commun, c'est-à-dire à 2,65 p. 100, sous réserve des aménagements décidés par les conseils généraux et les conseils municipaux. (N° 1007.)

X. — M. Joseph Raybaud expose à M. le ministre de la reconstruction et du logement que la circulaire n° 44 du 5 août 1957, selon laquelle de nombreuses catégories de travaux ne pourront plus bénéficier de subventions du fonds national d'amélioration de l'habitat, mais seulement d'une ouverture de crédits, est très dommageable à l'habitat, particulièrement dans les régions touristiques. D'autre part, le taux d'intérêt de ces ouvertures de crédit, qui a été porté de 2,5 p. 100 à 4 p. 100 pour les prêts à trois ans et à 4,35 p. 100 pour les prêts à cinq ans, oblige les propriétaires à payer un intérêt élevé pour emprunter sur un fonds qu'ils alimentent grâce au versement de la taxe sur l'habitat, et risque de les dissuader d'entreprendre les travaux de réfection et d'embellissement de leurs immeubles. Compte tenu de la nécessité d'effectuer ces travaux dont l'intérêt touristique est évident, il lui demande s'il ne serait pas possible de rétablir ces subventions.

2. — Discussion éventuelle d'un projet de loi portant ratification d'une convention avec la Banque de France.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 28 janvier 1958.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). Crédits du ministère du Sahara. (Nos 90 et 98, session 1957-1958, M. Reverbori, rapporteur de la commission des affaires financières. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Saidou Djermakoye, rapporteur.)

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 41 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 30 janvier 1958, à quinze heures, au local C. 21.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de l'Italie.
(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 18 octobre 1957, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 20.000 tonnes de croûtes et délignures en pins, ouvert à destination de l'Italie, par l'avis aux exportateurs du 11 janvier 1958, a été épuisé et clos le 20 janvier 1958.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics.

Un concours sur titres sera ouvert au ministère de la santé publique et de la population le 28 mars 1958, en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics.

Le nombre d'inscriptions susceptibles d'être effectuées est fixé à trente.

Peuvent être admis à concourir:

a) Les directeurs économes et sous-directeurs des hôpitaux et hospices publics âgés de trente-cinq ans au moins et comptant au moins six années d'exercice de leurs fonctions;

b) Les administrateurs civils et agents supérieurs de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population ayant exercé pendant trois ans au moins les fonctions de sous-chef de bureau;

c) Les membres de l'administration préfectorale ayant au moins le grade de sous-préfet;

d) Les membres du corps de l'inspection de la population et de l'aide sociale ayant au moins cinq années d'exercice de leurs fonctions;

e) Les membres du corps de l'inspection de la santé ayant au moins cinq années d'exercice de leurs fonctions.

Les candidats devront adresser par lettre recommandée, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), avant le 28 février 1958, les pièces suivantes:

1° Une demande mentionnant leurs nom, prénoms, adresse et par laquelle les candidats devront s'engager, dans le cas où leur inscription sur la liste d'aptitude serait prononcée, à accepter tout poste vacant de directeur qui pourrait leur être proposé dans l'intérêt du service;

2° Un *curriculum vitæ* détaillé comportant notamment un exposé de leurs titres ainsi que des services antérieurs qu'ils pourraient faire valoir, accompagné de pièces justificatives;

3° Une copie certifiée conforme de leurs diplômes universitaires.

Les candidats ayant le grade de directeur économe ou de sous-directeur d'hôpital transmettront leur dossier par l'intermédiaire du préfet du département siège de l'établissement où les intéressés sont en fonctions. Pour chaque postulant, le préfet joindra au dossier, qui sera transmis au ministère, une fiche où seront consignés son avis et ceux des directeurs départementaux de la santé publique et de la population et de l'aide sociale sur la manière de servir du candidat et sur son aptitude à diriger un établissement plus important.

Avis de vacance d'un poste de médecin assistant à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine).

Un poste de médecin assistant est actuellement vacant à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine) (service de M. le docteur Deshaies).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste d'agent de bureau (dactylographe) à la direction départementale de la population et de l'aide sociale des Basses-Alpes.

Un poste d'agent de bureau (dactylographe) est vacant à la direction départementale de la population et de l'aide sociale des Basses-Alpes.

Les agents de bureau (dactylographes) en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance du poste de commis à la direction départementale de la santé de l'Indre.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de l'Indre.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 12 décembre 1957 ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste additive aux listes de classement des candidats aux emplois réservés de première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale.

ANNEE 1956

METROPOLE, ALGERIE ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(*Journal officiel* du 8 février 1957.)

A. — *METROPOLE*

ADMINISTRATIONS CENTRALES

EMPLOIS MIXTES

Adjoint administratif.

Catégorie « C ».

37 *bis* Ottavy (François).

Catégorie « D ».

10 *bis* Boisjot (Jean-Marie) ; 31 *bis* Baraton (Jacques).

Employé de bureau.

Catégorie « C ».

38 *bis* lire Alimi (Haï-Jules) au lieu de Patte (Henri) ; 38 *ter* Patte (Henri) ; 70 Morellec (André) ; 71 Marquis (Jacques) ; 72 Siest (Emile) ; 73 Le Palaire (Alfred) ; 74 Hernandez (Firmin) ; 75 Hamar (François) ; 76 Pietri (François) ; 77 Pons (William) ; 78 Zawadzki (Henri) ; 79 Muraccioli (Antoine).

Catégorie « D ».

22 Guastavino (Alexandre) ; 23 Lebas (Albert) ; 24 Giansily (Jean) ; 25 Dumas (Georges).

Catégorie « E ».

49 *ter* Czuli (Marie).

Agent de service.

Catégorie « A ».

2 Lecœuvre (Jean-Baptiste).

Catégorie « C ».

145 Pasqualini (Paul) ; 146 Coulaud (André) ; 147 Corne (Henri).

EMPLOI MASCULIN

Homme d'équipe et manutentionnaire.

Catégorie « C ».

1 Lire Dumas (Jules) au lieu de Gouault (Pierre) ; 1 *bis* Gouault (Pierre) ; 7 Tronc (Maurice).

Services extérieurs et établissements publics.

EMPLOIS MIXTES

Commis.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

12 *bis* Ottavy (François).

Eure-et-Loir.

2 Touflan (René), rayé pour les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées.

Pas-de-Calais.

5 Duvieuxbourg (Alexis).

Seine.

26 *bis* Ottavy (François).

Sèvres (Deux-).

2 Plaitant (André), rayé pour la Gironde.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

12 *bis* Lire Boisjot (Jean-Marie) au lieu de Moulet (Elie) ; 12 *ter* lire Moulet (Elie) au lieu de Durand (Jean) ; 12 *quater* Durand (Jean).

Pyrénées (Basses-).

12 Caperan (Jean).

Pyrénées (Hautes-).

3 Caperan (Jean).

Saône (Haute-).

2 Michel (Henri), rayé pour le territoire de Belfort.

Seine.

3 *bis* Boisjot (Jean-Marie) ; 20 *bis* Baraton (Jacques).

Var.

2 *bis* Callet (Guy) ; 6 *ter* Tacher (Claude).

Catégorie « E ».

Nièvre.

1 Julien (Andrée) (rayée pour le Gard et l'Hérault).

Employé de bureau.

Catégorie « C ».

Aisne.

5 Vasselier (Raphaël).

Alpes-Maritimes.

62 *ter* Mailliet (Paul).

Cher.

5 Rous (Roger), rayé pour la Haute-Garonne et l'Aude.

Côtes-du-Nord.

33 *bis* Lire Cozic (François) au lieu de Le Maner (André) ; 33 *ter* Le Maner (André).

Eure.

5 Quiec (Rémy), rayé pour le Finistère.

Catégorie « A ».

Gard

1 Ribot (Georges).

Catégorie « C ».

Gard.

27 *bis* Brun (Maurice) ; 29 Del Papa (Amédée).

Catégorie « A ».

Hérault.

1 Ribot (Georges).

Catégorie « C ».

Hérault.

34 *bis* Carayon (Emile) ; 47 *ter* Brun (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

17 *bis* Cozic (François).

Lot.

3 *bis* Vasquez (Estève).

Marne (Haute-)

3 Rous (Roger), rayé pour la Haute-Garonne et l'Aude.

Oise.

4 Martin (Alexandre).

Seine-Maritime.

6 Thomas (René), rayé pour les Côtes-du-Nord.

Seine-et-Marne.

1 *bis* Vasquez (Estève); 1 *ter* Levy (Simon).

Seine-et-Oise.

1 *bis* Gitenay (Louis); 9 Pons (William), rayé pour les Bouches-du-Rhône.

Somme.

4 Adam (Maurice).

Var.

51 *ter* lire Maillet (Paul) au lieu de Laurent (Eugène); 51 *quater* Laurent (Eugène).

Oran.

21 Farjaudon (Jean)

Catégorie « D ».

Alpes (Hautes-).

1 Remond (Yves).

Alpes-Maritimes.

24 *bis* Zanella (Pierre); 24 *ter* Schmerl (Jacques); 26 Picot (Charles).

Bouches-du-Rhône.

35 Guindre (René).

Eure-et-Loir.

3 Ogor (Emile) rayé pour le Finistère et l'Ille-et-Vilaine.

Ille-et-Vilaine.

18 Risch (Jean-François).

Indre.

1 *bis* Schmerl (Jacques).

Isère.

2 *bis* Remond (Yves).

Loir-et-Cher.

2 Ogor (Emile) rayé pour le Finistère et l'Ille-et-Vilaine.

Lot-et-Garonne.

8 Picot (Charles).

Marne.

2 Langbain (Pierre) (rayé pour l'Aude et la Haute-Garonne).

Seine-Maritime.

6 Langbain (Pierre) (rayé pour l'Aude et la Haute-Garonne).

Var.

18 Zanella (Pierre); 19 Guindre (René).

Agent de service.

Catégorie « C ».

Ain.

18 Morel (Louis).

Alpes (Basses-).

17 Coutaudier (Sylvain).

Alpes-Maritimes.

143 *bis* Paoli (Félix); 146 *bis* Maillet (Paul).

Aude.

38 *bis* Thomann (Maurice).

Bouches-du-Rhône.

68 *bis* Solda (Moïse); 278 *ter* lire Natali (Marcel) au lieu de Gironi (Alphonse); 278 *quater* Gironi (Alphonse) au lieu de Battut (Napoléon); 278 *quiquies* Battut (Napoléon).

Corrèze.

26 Tronc (Maurice).

Corse.

35 *bis* Paoli (Félix); 36 *bis* lire Natali (Marcel) au lieu de Dani (François); 36 *ter* Dani (François).

Catégorie « A ».

Hérault.

1 Treuil (Louis).

Ille-et-Vilaine.

1 Le Herisse (Jean-Baptiste).

Catégorie « C ».

Indre-et-Loire.

70 *bis* Rousseau (Pierre).

Moselle.

89 *bis* Reichardt (Raymond).

Rhône.

168 *bis* Morel (Louis).

Seine.

274 *bis* Tronc (Maurice).

Var.

122 Maillet (Paul).

Vaucluse.

37 *bis* Coutaudier (Sylvain).

Vienne.

46 *bis* Rousseau (Pierre).

Catégorie « E ».

Alpes-Maritimes.

23 *bis* Michel (Marie).

Var.

16 *bis* Michel (Marie).

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur d'automobiles.

Catégorie « C ».

Corse.

4 *bis* Pelerin (Antoine).

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

2 Pietrera (Jean).

Alpes (Hautes-).

1 Pietrera (Jean).

Rhône.

5 Carbel (Eliphas).

OUVRIER SPÉCIALISÉ

Menuisier-ébéniste.

Catégorie « D ».

Nord

1 Ortis (Jean).

Serrurier.

Catégorie « D ».

Indre-et-Loire.

1 Thibaudeau (Guy).

Sèvres (Deux-).

1 Thibaudeau (Guy).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

EMPLOI MASCULIN

Agent technique des eaux et forêts.

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

6 Theuil (René).

Alpes-Maritimes.

4 *bis* Zanella (Pierre).

Corrèze.

1 Taurisson (Henri).

Côtes-du-Nord.

3 *bis* Coco (Kléber).

Lot.

2 Taurisson (Henri).

Morbihan.

5 Coco (Kléber).

Savoie.

4 Zanoty (Gilbert), rayé pour les Landes.

Var.

5 *bis* lire Zanella (Pierre) au lieu de Galaor (Pic-Jules); 5 *ter* Galaor (Pic-Jules).

Vaucluse.

2 Theuil (René).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Secrétariat d'Etat (air, guerre, marine) et services relevant directement du ministère de la défense nationale.

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

EMPLOI MASCULIN

Casernier en France.

Catégorie « D ».

Dordogne.

1 Faugerolles (Yves).

Gironde.

4 Faugerolles (Yves).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

EMPLOIS MASCULINS

Gardien des musées nationaux.

Catégorie « C ».

Seine.

2 *bis* Breuil (Jean-Joseph).

Catégorie « D ».

Pyrénées (Basses-).

4 *bis* Blasco (Roger).

Seine.

1 Lire Chiocca (Antoine) au lieu de Haimann (Roger); 1 *bis* Haimann (Roger); 1 *ter* Le Moigne (Corentin); 1 *quater* Marche (Gérard); 16 *bis* Blasco (Roger); 20 *bis* Carbel (Eliphas); 22 Andreucci (Achille) (rayé pour les Basses-Pyrénées).

Seine-et-Oise.

1 Lire Chiocca (Antoine) au lieu de Bazille (Raymond); 1 *bis* Marche (Gérard); 1 *ter* Bazille (Raymond); 6 *bis* Carbel (Eliphas); 8 Andreucci (Achille) (rayé pour les Basses-Pyrénées).

Gardien de bibliothèque.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

6 *bis* Battestini (Ignace).

Alger.

4 Larroque (Ludovic) (rayé pour la Haute-Garonne et l'Hérault).

Catégorie « D ».

Nord.

3 Delemar (Roger).

Alger.

1 *bis* Baraki Slimane.

AGENT DE SERVICE DES LYCÉES ET COLLÈGES

Agent spécialiste de 3e catégorie.

Concierge.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

19 *bis* Chabat (René).

Pyrénées (Basses-).

2 Chabat (René).

Oran.

6 *bis* Deschamps (François); 8 *bis* Belaroui Saïd

Catégorie « D ».

Finistère.

4 Bichelot (Emile)

Agents non spécialistes.

a) *Garçon de laboratoire.*

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1. Lire Battestini (Ignace), au lieu de Arnoux (Henri); 1 *bis* Arnoux (Henri).

(Rhône.

1 *bis* Battestini (Ignace).

b) *Agent susceptible d'exercer indifféremment les fonctions d'aide-concierge, aide-magasinier, aide-chauffeur, agent d'entretien, aide de cuisine, agent de réfectoire, agent de dortoir et veilleur de nuit.*

Catégorie « C ».

Indre-et-Loire

1 Gourdon (Germain).

Catégorie « D ».

Côtes-du-Nord.

1 Cras (Bertrand).

Dordogne.

1 Faugerolles (Yves).

Finistère.

1 Cras (Bertrand); 2 Madec (Guillaume).

Garonne (Haute-).

1 Moligner (Aimé).

Gironde.

1 Faugerolles (Yves).

Moselle.

1 Aissaoui Amar.

Oise.

1 Philippe (Maurice).

Tarn-et-Garonne.

1 Moligner (Aimé).

Réunion.

1 Ichiza (René).

MINISTERE DES FINANCES

Service des affaires générales.

EMPLOI MASCULIN

Receveur buraliste de 1re classe.

Catégorie « C ».

Seine-et-Oise.

6 *bis* Graille (René).

Catégorie « D ».

Aveyron.

1 Andres (Emile) rayé pour l'Aude et l'Hérault.

Bouches-du-Rhône.

7 Royere (Etienne) rayé pour la Haute-Garonne et l'Hérault.

Cantal.

2 Andres (Emile) rayé pour l'Aude et l'Hérault.

Côte-d'Or.

1 Lire Taviot (Gaston) au lieu de Thomas (Robert); 1 *bis* Thomas (Robert).

Côtes-du-Nord.

1 Lire Quintin (Yves) au lieu de Peuziat (Charles); 1 *bis* Peuziat (Charles).

Gard.

4 Royere (Etienne) rayé pour la Haute-Garonne et l'Hérault.

Indre.

1 Lire Youlet (Yvan) au lieu de Philouze (Joseph); 1 *bis* Philouze (Joseph).

Isère.

4 Seigle (Charles) rayé pour le Gard; 5 Cammal (Alphonse).

Seine-et-Oise.

6 Moulet (Elie) rayé pour les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Yonne.

1 Lire Taviot (Gaston) au lieu de Pechery (Emile); 1 *bis* Pechery (Emile).

Direction générale des impôts.

EMPLOI MIXTE

Receveur buraliste de 2e classe.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

37 *bis* Lire Wagner (André) au lieu de Verne (Jean); 37 *ter* Verne (Jean).

Calvados.

4 Jeauneau (Georges).

Cantal.

3 Gilet (Roger) rayé pour le Var et les Bouches-du-Rhône.

Côtes-du-Nord.

22 *bis* Lire Cozic (François) au lieu de Le Maner (André); 22 *ter* Le Maner (André).

Dordogne.

27 Pradier (Gilbert) (rayé pour le Nord).

Gard.

22 *bis* Brun (Maurice).

Hérault.

46 *bis* Brun (Maurice).

Ille-et-Vilaine.

16 *bis* Cozic (François).

Loire.

19 *bis* Joao (Antoine).

Lot.

9 Gillet (Roger) (rayé pour le Var et les Bouches-du-Rhône).

Meuse.

2 *bis* Level (Hubert).

Pyrénées (Basses-).

15 Benet (Paul)

Rhône.

21 Joao (Antoine).

Seine-et-Marne.

6 *bis* Levy (Simon).

Var.

51 *bis* Lire Wagner (André) au lieu de Verne (Jean); 51 ter Verne (Jean); 56 Periard (Charles) rayé pour le Doubs.

Vaucluse.

9 Maisonneuve (Maurice) (rayé pour l'Ardèche).

Services extérieurs du Trésor.

EMPLOI MIXTE

Agent de recouvrement des services du Trésor.

Catégorie « C ».

Corse.

1 Lire Cardi (Mathieu) au lieu de Salleï (Noël); 1 *bis* Salleï (Noël).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

1 *bis* Lire Ceccaldi (Jean) au lieu de Castelli (Pierre); 1 *ter* Castelli (Pierre).

Bouches-du-Rhône.

1 *bis* Lire Ceccaldi (Jean) au lieu de Roux (Roger); 1 *ter* Roux (Roger).

Drôme.

1 Vignon (Maurice).

Eure.

1 Lire Tarissan (Jean-Pierre) au lieu de Goupil (Jean); 1 *bis* Goupil (Jean).

Isère.

1 Vignon (Maurice).

Lot-et-Garonne.

1 Lire Thomas (Pierre) au lieu de Megia (Roger); 1 *bis* Megia (Roger).

Tarn-et-Garonne.

1 Thomas (Pierre).

Var.

3 *bis* Tarissan (Jean-Pierre); 6 *quater* Tacher (Claude).

Direction générale des douanes et droits indirects.

EMPLOI MASCULIN

Préposé et matelot des douanes.

Catégorie « C ».

Seine-Maritime.

1 Brand (Gilbert).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

9 *ter* Brichet (Charles); 10 *bis* Jourdain (Arsène).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier des manufactures (cadre fabrication).

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

31 *bis* Dicchi (Guillaume).

Gironde.

43 Barraux (Fernand).

Moselle.

11 Charlet (Félix) rayé pour le Lot-et-Garonne; 12 Leon (Jean) rayé pour le Finistère; 13 Parage (Jean).

Nord.

2 *ter* Trucchi (Etienne); 9 Charlet (Félix); 10 Parage (Jean); 11 Leon (Jean) rayé pour le Finistère.

Rhône.

23 *bis* Lire Trucchi (Etienne) au lieu de Favre (Louis); 23 *ter* Favre (Louis).

Seine.

1 Lire Aubertin (Louis) au lieu de Guenneugues (Claude); 1 *bis* Guenneugues (Claude); 47 *bis* Gomez (Georges); 47 *ter* Vuagneux (César).

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

196 *bis* Vincensini (François).

Finistère.

9 *bis* Pape (Jean); 85 *bis* Hamoignon (Jean-Joseph); 101 *bis* lire Kherherve (Pierre) au lieu de Diquero (Guy); 101 *ter* lire Diquero (Guy) au lieu de L'Haridon (Jean); 101 *quater* lire L'Haridon (Jean) au lieu de Leduc (Louis); 101 *quinquies* Picart (Louis); 101 *sexies* Leduc (Louis).

Loire-Atlantique.

3 *bis* Pape (Jean); 192 *ter* Salaun (Emile).

Loiret.

54 Gauge (Didier).

Maine-et-Loire.

97 *bis* Salaun (Emile).

Moselle.

31 Lozach (Jean) (rayé pour le Finistère).

Nord.

29 Hulin (Gabriel) (rayé pour la Côte-d'Or).

Oise.

22 Hulin (Gabriel) (rayé pour la Côte-d'Or).

Seine.

92 *bis* Hamoignon (Jean-Joseph).

Ouvrier des manufactures (cadre technique).

Menuisier.

Catégorie « C ».

Seine.

3 Gougnon (Guy), rayé pour la Haute-Vienne.

Veilleur de nuit.

Catégorie « C ».

Loiret.

1 Garel (Albert), rayé pour le Finistère.

Seine.

1 Garel (Albert), rayé pour le Finistère.

EMPLOI FÉMININ

Ouvrière des manufactures.

Maine-et-Loire.

14 *bis* Lusson (Andrée).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

EMPLOIS MASCULINS

Commis de la sûreté nationale.

Catégorie « D ».

Eure.

1 Tarissan (Jean-Pierre).

Marne (Haute-).

1 Odent-Allet (Omer), rayé pour la Gironde et le Finistère

Meurthe-et-Moselle.

1 Odent-Allet (Omer), rayé pour la Gironde et le Finistère.

Var.

2 Tarissan (Jean-Pierre).

Employé de bureau.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

6 Kharalian (Aristide).

Agent de service.

Catégorie « C ».

Aisne.

2 Hazeaux (Pierre).

Alpes-Maritimes.

4 Coutaudier (Sylvain).

Bouches-du-Rhône.

3 *bis* Coutaudier (Sylvain).

Nord.

4 Hazeaux (Pierre).

Catégorie « D ».

Ille-et-Vilaine.

1 Lire Bothorel (Casimir) au lieu de Métayer (Michel); 1 *bis* Métayer (Michel).

Gardien de la paix.

Catégorie « D ».

Bouches-du-Rhône.

3 Dubois (Jean).

MINISTERE DE LA JUSTICE

EMPLOI MASCULIN

Surveillant à l'administration pénitentiaire.

Catégorie « D ».

Loiret.

1 Ramier (Jean).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

EMPLOIS MASCULINS

Agent technique (ex-agent des lignes).

Catégorie « D ».

Ariège.

4 Rigaud (Joseph).

Corrèze.

2 Taurisson (Henri).

Garonne (Haute-).

7 Rigaud (Joseph).

Loiret.

3 Ramier (Jean).

Lot.

2 Taurisson (Henri).

Facteur des postes.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

4 *bis* Poggi (Paul).

Corse.

5 *bis* Poggi (Paul).

Catégorie « D ».

Morbihan.

6 Lucas (Mathurin).

Chargeur.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

6 Mathieu (André).

Charente-Maritime.

1 Mathieu (André).

Vaucluse.

1 Rousseau (René), rayé pour la Gironde.

Manutentionnaire.

Catégorie « D ».

Vaucluse.

2 Rousseau (René).

Ouvrier d'état.

Catégorie « C ».

Territoire de Belfort.

1 Martinez (Ernest), rayé pour la Haute-Garonne et la Gironde.

EMPLOI FÉMININ

Gérante de cabines téléphoniques.

Rhône.

1 Gaubert (Anna), rayée pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

EMPLOI MASCULIN

Garde de contrôle sanitaire.

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

8 Figuière (Charles).

Bouches-du-Rhône.

8 Figuière (Charles).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

EMPLOIS MASCULINS

Conducteur de chantier.

Catégorie « C ».

Dordogne.

1 Mallet (Georges).

Gironde.

1 Mallet (Georges).

Agent des travaux.

Catégorie « C ».

Dordogne.

3 Pradier (Gilbert), rayé pour le Nord.

Jura.

2 Mehemmed Mohammed.

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

1 Pietrera (Jean).

Alpes (Hautes-).

3 Pietrera (Jean).

Alpes-Maritimes.

8 *bis* Figuière (Charles).

Bouches-du-Rhône.

11 *bis* Pierrot (Louis).

Charente-Maritime.

6 Filippazzi (René).

Garonne (Haute-).

1 Lire Blasco (Roger) au lieu de Cabanes (Roland) ; 1 *bis* Cabanes (Roland).

Pyrénées (Basses-).

1 Lire Blasco (Roger) au lieu de Accus (Marius) ; 1 *bis* Accus (Marius).

Seine.

13 Filippazzi (René).

Var.

10 *ter* Figuière (Charles).

Eclusier et pontier titulaire de la navigation intérieure et des ports de commerce.

Catégorie « D ».

Nord.

3 Ivars (Fernand), rayé pour le Loir-et-Cher.

Marine marchande.

EMPLOIS MASCULINS

Syndic des gens de mer.

Catégorie « D ».

Landes.

1 Meyzer (Marcel), rayé pour la Loire-Atlantique et la Charente-Maritime.

Vendée.

1 Meyzer (Marcel), rayé pour la Loire-Atlantique et la Charente-Maritime.

Agent de gardiennage des services extérieurs.

Catégorie « C ».

Finistère.

2 Pugellier (Flavien).

Morbihan.

1 Le Quere (Robert).

Catégorie « D ».

Alpes-Maritimes.

2 Figuière (Charles).

Var.

2 Figuière (Charles).

PREFECTURE DE LA SEINE

EMPLOIS MASCULINS

Servant des établissements hospitaliers de l'assistance publique.

Catégorie « D ».

1 Lire Zendagui Zouaoui ben Abdallah au lieu de Delaune (Joseph). 1 *bis* Delaune (Joseph) ; 3 Filippazzi (René).

Article R. 433 du code des pensions militaires d'invalidité.

Bendjennat Sliman.

Surveillant à la bourse du travail.

Catégorie « C ».

1 Lire Boitrel (Alfred) au lieu de Artero (Joseph) ; 1 *bis* Artero (Joseph).

Garde des promenades.

Catégorie « C ».

1 *bis* Dekeizer (Guy).

Agent de service des collèges modernes et techniques et des établissements départementaux d'enseignement.

Catégorie « D ».

6 *bis* Carbel (Eliphas).

ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION, DE SOINS OU DE CURE

EMPLOIS MIXTES

Commis.

Catégorie « C ».

Nièvre.

1 Spennato (Robert).

Pyrénées-Orientales.

1 Buffard (Gaston).

Var.

1 Buffard (Gaston).

Employé de bureau.

Catégorie « C ».

Ille-et-Vilaine.

1 *bis* Debieu (Louis).

Loire-Atlantique.

2 Le Marc (Sébastien).

Somme.

1 Adam (Maurice).

Catégorie « D ».

Finistère.

1 Normant (Jean).

EMPLOI MASCULIN

Servant.

Catégorie « D ».

Morbihan.

1 Burban (Julien).

Réunion.

5 Ichiza (René).

EMPLOI FÉMININ

Servante.

Alpes-Maritimes.

1 Benvenutti (Rosine).

Garonne (Haute-).

1 Noirot (Marcelle).

BANQUE DE FRANCE

EMPLOI MASCULIN

Garçon de bureau dans les succursales.

Catégorie « C ».

Calvados.

1 Philippe (Henri).

Eure.

1 Philippe (Henri).

ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE

EMPLOIS ADMINISTRATIFS

EMPLOIS MIXTES

Employé qualifié.

Catégorie « C ».

Hérault.

6 Pouget (Marcel), rayé pour le Tarn.

Catégorie « D ».

Drôme.

1 Lire : Vignon (Maurice), au lieu de : Beolet (Jean) ; 1 *bis* Beolet (Jean).

Isère.

1 Lire : Vignon (Maurice), au lieu de : Roussay (René) ; 1 *bis* Roussay (René).

Employé ordinaire.

Catégorie « C ».

Gard.

8 Brun (Maurice).

Hérault.

14 Brun (Maurice).

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

2 Paulet (Camille).

Bouches-du-Rhône.

16 *bis* Paulet (Camille).

Employé aux écritures.

Catégorie « D ».

Alpes (Basses-).

1 Paulet (Camille); 2 Vincensini (Mathieu), rayé pour les Alpes Maritimes.

Alpes-Maritimes.

10 Picot (Charles).

Bouches-du-Rhône.

22 *bis* Paulet (Camille).

Lot-et-Garonne.

3 Picot (Charles).

Concierge.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

8 Chabat (René).

Pyrénées (Basses-).

2 *bis* Chabat (René).

EMPLOI MASCULIN

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

11 Trucchi (Etienne)

Bouches-du-Rhône.

13 *quater* Natali (Marcel).

Corse.

2 Natali (Marcel).

EMPLOIS TECHNIQUES

OUVRIER ORDINAIRE

Ouvrier d'entretien.

Catégorie « D ».

Nord.

1 Apchain (Jacques).

Manœuvre spécialisé.

Catégorie « D ».

Côtes-du-Nord.

2 Barbe (Marcel).

Finistère.

2 Barbe (Marcel).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EMPLOI COMMUN A TOUS LES SERVICES

EMPLOI MASCULIN

Employé stagiaire.

Catégorie « D ».

Saône (Haute-).

1 Boisselier (Pierre).

EMPLOI PARTICULIER AU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

EMPLOI MASCULIN

Ouvrier professionnel de 1re classe.

Catégorie « D ».

Moselle.

1 Messain (René).

EMPLOIS PARTICULIERS AU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

EMPLOIS MASCULINS

Ouvrier professionnel de 2e classe des dépôts.

Catégorie « C ».

Eure

1 Scieller (Jean).

Seine-Maritime.

2 Scieller (Jean).

Ouvrier professionnel de 2e classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

Catégorie « C ».

Alpes-Maritimes.

2 Trucchi (Etienne).

Ouvrier professionnel de 1re classe des entretiens et grands ateliers du matériel.

Catégorie « C ».

Seine.

1 Lire Gomot (Lucien) au lieu de Singer (Jean); 1 *bis* Singer (Jean).

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

EMPLOI MASCULIN

Vérificateur.

Catégorie « D ».

Seine.

1 Civade (Emile).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

EMPLOI MASCULIN

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

8 *bis* Huin (Jean).

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

EMPLOIS MASCULINS

Garçon de bureau.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

8 Huin (Jean).

Manutentionnaire.

Catégorie « C ».

Bouches-du-Rhône.

1 Chabat (René).

B. — *ALGERIE*

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

Administration centrale.

EMPLOIS MASCULINS

Agent de service.

Catégorie « D ».

Alger.

26 *bis* Abed Saïd ben Amar, 29 septembre 1910, centre municipal Bou-Ighzer, Dra-el-Mizan (Tizi-Ouzou).

Débitant de boissons non alcoolisées.

Catégorie « C ».

Constantine.

165 *bis* Tolba Youcef, 28 janvier 1918, 2e classe, 7e R. T. A., Aïn-Fakroun, commune d'Aïn-M'Lila (Constantine).

Oran.

138 *bis* Aïssa Moussa (rayé pour Saoura), 1920, soldat G. E. G. M. A., S *a*, cité Belkaïm, Perrégaux (Oran).

Catégorie « D ».

Sétif.

37 *bis* Mokrane Loucif ben Moulond, 15 janvier 1900, sergent, 7e R. T. A., 8, rue Benzaïd, à Bougie (Sétif).

Tiaret.

40 *bis* Tahar ben Ameur (rayé pour Saoura), 1911, sergent, 2e R. T. A., à Palat (Tiaret).

Tlemcen.

50 *bis* Kinous ben Ahmed ould Bendida, 1909, 2e classe, 66e R. A. A., chez Laskar, impasse de Freudor, à Sidi-bel-Abbès (Oran).

Services extérieurs.

EMPLOIS COMMUNS AUX SERVICES EXTÉRIEURS DE L'ADMINISTRATION ALGÉRIENNE ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ALGÉRIE

EMPLOI MIXTE

Employé de bureau.

Catégorie « A ».

Alger.

1 Aglae (Léopold).

EMPLOI MASCULIN

Agent de service.

Catégorie « C ».

Tlemcen.

1 *bis* Ben Nephtali (Jacob).

Catégorie « D ».

Oasis.

11 *bis* Ladel ou Ladjal ou El Adjel Mohamed ben Toumi, 1905, brigadier, 1er R. S. A., chez M. Hadje Embarek, commerçant, rue de Lagha, à Laghouat (Oasis).

Sétif.

22 bis Mokrane Loucif ben Mouloud, 15 janvier 1900, sergent, 7e R. T. A., 3, rue Benzaïd, à Bougie (Sétif).

Services financiers.

CONTRIBUTIONS DIVERSES

EMPLOI MIXTE

Agent de comptabilité, de constatation et d'assiette.

Catégorie « D ».

Constantine.

1 Tognazzoni (Edmond).

Service algérien des postes, télégraphes et téléphones.

EMPLOI MASCULIN

Manutentionnaire des postes.

Catégorie « C ».

Oran.

1 Jorro (Ernest).

Service des forêts.

Agent technique des eaux et forêts.

Catégorie « C ».

Alger.

1 Boushane Layadi, 13 février 1912, caporal-chef, 1er R. T. A., Périgotville, Takitount (Constantine).

Constantine.

1 Boushane Layadi, 13 février 1912, caporal-chef, 1er R. T. A., Périgotville, Takitount (Constantine).

Service de la défense et de la restauration des sols.

Surveillant des travaux.

Catégorie « C ».

Mostaganem.

3 Benkabouche Madani, 18 août 1898, 2e classe, 19e B. O. A., 32, rue de Paris, à Tlemcen (Tlemcen).

Tlemcen.

1 Benkabouche Madani, 18 août 1898, 2e classe, 19e B. O. A., 32, rue de Paris, à Tlemcen (Tlemcen).

Catégorie « D ».

Bône.

2 *bis* Dorbani Ferhat, 17 avril 1928, caporal, 3e R. T. A., rue Général-Lewal, Souk-Ahras (Bône).

Services hospitaliers.

EMPLOIS MASCULINS

Manœuvre.

Catégorie « D ».

Oran.

2 *bis* Ahmed ben Abdellah, 1927, caporal, 30e B. S. M. G., 7, rue du Rempart, à Arzew (Oran).

Homme de peine.

Catégorie « D ».

Oran.

1 *bis* Ahmed ben Abdellah, 1927, caporal, 30e B. S. M. G., 7, rue du Rempart, à Arzew (Oran).

C. — *TERRITOIRES D'OUTRE-MER*

Afrique occidentale française.

SERVICES DES DOUANES

CADRE SUPÉRIEUR DES DOUANES

Agent breveté des brigades.

Catégorie « C ».

3 Gounadon (T.-Dominique).

CADRE LOCAL DES DOUANES

Préposé des douanes.

Catégorie « D ».

40 *bis* Sossou (Etienne); 42 *bis* Konan (Carbou-Joseph); 46 *bis* Traore Fama; 52 *bis* Kouaho Kanon; 65 *bis* Dawahi-Ouguehi (Martial).

Service de la santé publique.

CADRES LOCAUX DE LA SANTÉ

Infirmier.

Catégorie « D ».

2 Traore Fama.

Service des postes et télécommunications.

CADRES LOCAUX DES TRANSMISSIONS

Commis des services postaux.

Catégorie « D ».

38 *bis* Sossou (Etienne); 52 *bis* Camara-Mamadou Korka.

Service des travaux publics.

CADRES LOCAUX DES TRAVAUX PUBLICS

Ouvrier.

Catégorie « D ».

4 *bis* Dieng Mamadou; 5 *bis* Gueye Momar; 5 *ter* Goddard (John-Mark); 10 Gueye Malick; 11 N'Docky (Pierre).

Services généraux.

CADRE LOCAL SPÉCIAL

Commis expéditionnaire.

Catégorie « C ».

3 Diop Samba.

Catégorie « D ».

31 *bis* M'Bengue Mamadou; 40 *bis* Sossou (Etienne); 42 *bis* Konan (Carbou-Etienne); 45 *bis* Traore Fama; 48 *bis* Kouadio Ebah.

Corps local des préposés des eaux et forêts.

Préposé des eaux et forêts.

Catégorie « D ».

11 *bis* Konan (Carbou-Joseph); 21 *bis* Dawahi-Ouguehi (Martial).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS SAINRAPT et BRICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 625.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, PLACE PAUL-VERLAINE, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 3780.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 269 obligations amorties au quatrième tirage au sort du 13 janvier 1958 formant, avec les obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er février 1958 ;

2° Des 21 obligations supplémentaires sorties en remplacement de celles amorties au tirage du 14 janvier 1957 et précédemment rachetées en Bourse. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F ;

3° Des obligations amorties au tirage précédent et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
30	57	1.309	58	3.037	57
43	58	1.382	58	3.116	57
73	58	1.398	58	3.117	57
81	58	1.422	58	3.133	58
118	58	1.500	58	3.134	57
162	58	1.567	58	3.149	58
164	58	1.570	58	3.176	57
165	58	1.614	58	3.184	58
183	57	1.670	58	3.185	58
238	58	1.690	58	3.205	57
246	57	1.788	58	3.279	58
251	58	1.809	57	3.290	57
275	58	1.912	58	3.294	57
347	57	1.924	58	3.313	58
358	57	1.932	58	3.319	58
360	57	1.930	58	3.359	57
436	57	1.994	58	3.364	57
517	58	2.188	58	3.392	57
594	58	2.259	57	3.419	58
640	57	2.263	57	3.434	58
646	58	2.268	58	3.436	57
692	57	2.325	58	3.454	58
720	58	2.524	58	3.498	57
761	58	2.560	58	3.537	58
804	58	2.575	57	3.559	58
872	58	2.579	58	3.564	58
878	58	2.596	58	3.610	58
906	58	2.621	57	3.644	57
907	57	2.625	58	3.659	58
908	58	2.630	57	3.690	58
943	57	2.644	58	3.692	58
944	57	2.708	58	3.772	58
959	58	2.778	58	3.789	58
965	58	2.803	57	3.803	58
974	58	2.855	58	3.832	58
1.018	58	2.885	57	3.871	57
1.038	58	2.906	58	3.938	57
1.101	58	2.916	58	3.944	58
1.118	58	2.998	58	4.013	57
1.172	58	3.013	58	4.034	58
1.226	58	3.024	58	4.095	57
1.242	58	3.037	57	4.101	57
1.254	58	3.044	58	4.138	58
1.264	58	3.058	57	4.139	57
4.163	58	6.058	58	8.032	58
4.233	58	6.085	58	8.145	57
4.364	58	6.088	58	8.171	57
4.374	57	6.091	57	8.201	58
4.444	58	6.095	58	8.202	57
4.446	58	6.104	58	8.215	57
4.484	58	6.106	57	8.216	58
4.533	57	6.195	57	8.310	58
4.627	57	6.200	58	8.313	58
4.635	58	6.207	58	8.318	57
4.673	58	6.225	58	8.327	58
4.800	58	6.261	58	8.335	57
4.823	58	6.281	57	8.361	58
4.860	58	6.284	58	8.394	58
4.957	58	6.287	58	8.422	58
5.012	58	6.340	58	8.477	58
5.014	58	6.388	58	8.490	57
5.036	57	6.462	57	8.491	58
5.042	57	6.590	58	8.498	58
5.047	57	6.597	57	8.612	57
5.048	57	6.612	58	8.702	58
5.057	58	6.708	58	8.715	58
5.083	58	6.709	58	8.719	57
5.090	58	6.797	58	8.720	58
5.122	58	6.807	58	8.825	58
5.137	58	6.809	58	8.831	58
5.154	57	6.812	58	8.855	58
5.159	58	6.816	58	8.934	58
5.168	58	6.843	58	8.975	58
5.174	57	6.938	58	8.981	57
5.183	57	6.939	58	8.982	58
5.222	57	6.946	58	8.990	58
5.235	58	6.984	58	9.032	58
5.247	58	6.993	57	9.034	57
5.263	57	7.001	58	9.035	58
5.274	58	7.016	58	9.046	58
5.278	58	7.031	58	9.052	57
5.356	58	7.033	58	9.079	58
5.363	58	7.035	58	9.084	57
5.369	58	7.033	58	9.100	58
5.407	58	7.151	58	9.120	57
5.431	57	7.155	58	9.124	58
5.458	58	7.172	58	9.129	58
5.461	57	7.208	58	9.233	57
5.480	57	7.253	58	9.315	58
5.572	57	7.272	57	9.340	58
5.574	58	7.331	58	9.347	58
5.617	57	7.405	58	9.369	58
5.623	58	7.407	57	9.403	58
5.629	58	7.409	58	9.460	57
5.663	57	7.429	57	9.461	58
5.733	58	7.460	58	9.465	57
5.772	58	7.476	58	9.484	58
5.786	58	7.480	57	9.485	58
5.787	58	7.488	58	9.566	57
5.797	58	7.496	57	9.632	57
5.798	57	7.565	57	9.634	57
5.817	58	7.602	58	9.640	58
5.862	58	7.631	57	9.661	58
5.907	57	7.651	58	9.667	58
5.934	58	7.719	58	9.706	58
5.939	57	7.730	58	9.726	57
5.945	57	7.791	58	9.738	58
5.959	57	7.794	57	9.743	58
5.964	57	7.844	57	9.748	57
5.990	58	7.875	58	9.749	58
6.009	58	7.913	58	9.771	58
6.027	57	7.923	57	9.775	57
6.033	58	7.938	57	9.828	57
6.039	58	7.944	58	9.854	58
6.040	57	7.968	58	9.864	57
6.044	57	7.999	58		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.867	57	10.467	57	11.370	58
9.870	57	10.494	58	11.428	58
9.872	57	10.510	58	11.440	58
9.880	58	10.647	58	11.465	57
9.907	57	10.651	58	11.494	58
9.908	58	10.680	58	11.542	58
9.927	58	10.739	58	11.578	58
9.943	57	10.774	58	11.587	58
9.980	57	10.784	58	11.797	58
10.018	58	10.796	58	11.807	58
10.025	58	10.852	58	11.981	57
10.030	58	10.855	58	12.096	58
10.034	57	10.871	58	12.115	57
10.100	58	10.909	58	12.278	58
10.107	58	10.977	58	12.283	58
10.169	58	11.006	58	12.285	58
10.170	58	11.073	58	12.298	58
10.211	57	11.087	58	12.310	58
10.297	58	11.158	58	12.414	58
10.387	58	11.200	58	12.427	58
10.395	57	11.237	58	12.479	57
10.396	57	11.268	58	12.480	58
10.410	58	11.355	58	12.500	58
10.463	58				

SOCIETE NORD-EST CINEMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 18, AVENUE JEAN-JAURÈS, CHARLEVILLE (ARDENNES)

R. C. : Charleville n° 9014.

Obligations 4 1/4 % 1944.

565	(53)	1.108	(58)	1.251	(58)	1.378	(56)	1.538	(58)
1.005	(58)	1.112	(56)	1.259	(58)	1.392	(58)	1.543	(57)
1.011	(57)	1.115	(57)	1.267	(58)	1.393	(57)	1.551	(58)
1.014	(58)	1.116	(58)	1.280	(58)	1.403	(58)	1.556	(58)
1.018	(57)	1.123	(58)	1.287	(56)	1.404	(57)	1.559	(58)
1.025	(58)	1.127	(58)	1.288	(58)	1.408	(58)	1.573	(58)
1.027	(57)	1.135	(58)	1.290	(57)	1.423	(58)	1.574	(57)
1.032	(58)	1.138	(57)	1.291	(58)	1.426	(57)	1.585	(58)
1.040	(58)	1.140	(58)	1.295	(57)	1.431	(58)	1.589	(57)
1.061	(58)	1.165	(57)	1.300	(58)	1.435	(58)	1.600	(58)
1.064	(57)	1.167	(58)	1.311	(58)	1.441	(58)	1.609	(58)
1.069	(57)	1.173	(58)	1.318	(57)	1.451	(58)	1.620	(58)
1.073	(58)	1.180	(58)	1.328	(58)	1.459	(58)	1.626	(58)
1.077	(57)	1.182	(58)	1.338	(58)	1.473	(58)	1.628	(57)
1.083	(58)	1.192	(58)	1.344	(58)	1.487	(58)	1.641	(57)
1.088	(58)	1.202	(58)	1.354	(58)	1.489	(57)	1.647	(58)
1.092	(58)	1.209	(58)	1.362	(58)	1.503	(58)	1.658	(58)
1.099	(58)	1.216	(58)	1.366	(55)	1.510	(58)	1.666	(58)
1.102	(57)	1.243	(58)	1.370	(57)	1.524	(58)	1.673	(58)
1.106	(57)	1.244	(57)	1.371	(53)	1.531	(56)		

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année du remboursement.

Les remboursements ont lieu le 1er mars de chaque année à 2.000 F.

Le tirage des 68 obligations concernant l'amortissement 1958 a été effectué le 15 janvier 1958.

Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer

Établissement public régi par la loi du 9 avril 1898.

61, BOULEVARD DAUNOU, BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)

Obligations 6 1/4 0/0 1952 *de* 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries des 1.111 obligations sorties au sixième tirage au sort du 17 janvier 1958, formant la totalité des titres à amortir au 15 mars 1958. Ces obligations seront remboursables à 10.500 F ;

2° Des séries sorties aux tirages antérieurs et parmi lesquelles figurent les titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 696	54	12.209 à 12.461	57
6.880 à 7.843	58	12.462 à 13.572	56
8.955 à 9.101	58	13.573 à 14.430	57
10.941 à 12.051	55	19.586 à 20.000	54

Emprunt Marocain 3 1/2 0/0 1942 regroupé

Sixième tirage d'amortissement.

Le 3 janvier 1958, il a été procédé, au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat, au sixième tirage d'amortissement de cet emprunt.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées au pair le 1er mars 1958 :

OBLIGATIONS DE 10.000 F

153.980 à 154.141

OBLIGATIONS DE 2.000 F

171.125 à 171.136 — 171.141 et 171.142 — 171.147 à 171.152 — 171.154 à 171.177 — 171.181 à 171.191 — 171.194 à 171.196 — 171.200 et 171.201 — 171.204 et 171.205 — 171.207 à 171.227 — 171.229 — 171.232 à 171.239 — 171.241 à 171.243 — 171.247 à 171.254 — 171.262 à 171.271 — 171.276 — 171.278 à 171.288

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger à la date du 2 janvier 1958.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

152.751	= 1	156.952 et 156.953	= 2	157.068	= 1
154.966 à 154.969	= 4	156.960	= 1	157.071	= 1
154.975 à 154.978	= 4	157.005	= 1	157.075 à 157.078	= 4
154.990 à 154.993	= 4	157.007 et 157.008	= 2	170.549	= 1
155.002	= 1	157.013 à 157.016	= 4	170.577	= 1
155.031	= 1	157.033 et 157.034	= 2	170.583 à 170.591	= 4
155.033 à 155.037	= 5	157.043 et 157.044	= 2	170.609	= 1
155.051	= 1	157.049	= 1		
155.096 à 155.099	= 4	157.059	= 1	Total.....	61
156.936	= 1	157.061 à 157.066	= 6		

OBLIGATIONS DE 2.000 F

170.959 à 170.962	= 4	176.195 et 176.196	= 2	185.686 et 185.687	= 2
171.775	= 1	176.226 à 176.229	= 1	185.690 et 185.691	= 2
171.791	= 1	176.262	= 1	185.695 à 185.702	= 8
171.802	= 1	179.839	= 1	185.711 à 185.715	= 5
171.810 à 171.826	= 17	179.854	= 1	185.718	= 1
171.848	= 1	179.893	= 1	185.723 à 185.726	= 4
171.850 à 171.852	= 3	179.934	= 1	185.733 et 185.734	= 2
171.867 à 171.869	= 3	185.618	= 1	185.736	= 1
171.878 à 171.881	= 4	185.621 à 185.630	= 10	185.739	= 1
171.885 à 171.905	= 21	185.635	= 1	185.743 à 185.749	= 7
171.907 à 171.911	= 5	185.650	= 1	185.753 à 185.755	= 3
171.926 et 171.927	= 2	185.655 à 185.660	= 6	185.757 à 185.761	= 5
171.932 et 171.933	= 2	185.662 et 185.663	= 2	185.763 à 185.765	= 3
176.143	= 1	185.665 à 185.669	= 5		
176.185	= 1	185.671 à 185.684	= 14	Total.....	162

Société anonyme des Hauts Fourneaux de la Chiers

AU CAPITAL DE 6.300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A LONGWY (MEURTHE-ET-MOSELLE)

R. C. : Briey n° 55-B 43.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 930 obligations 4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu pour le 31 mars 1958.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage sur les obligations de cette série.

Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000.000 DE FRANCS

50, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 12407.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, la Société métallurgique Senelle-Maubeuge a procédé par voie de rachats en Bourse pour un nombre d'obligations 4 1/2 0/0 1942 égal à celui prévu au tableau d'amortissement pour le 15 février 1958.

Les amortissements de 1948 à 1953, ainsi que ceux des années 1953 à 1957, ont été réalisés par rachats en Bourse.

Titres restant à rembourser sur le tirage de 1954.

4.293 à 4.297 — 8.259

Coupon n° 25 (échéance 15 août 1954) attaché.

L'IMMOBILIERE RAMBUTEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

57, RUE DE CHATEAU-SALINS, A NANCY

R. C. : Nancy 55-B 110.

Liste numérique des obligations sorties aux différents tirages et à rembourser.

13 (58)	466 (56)	1.330 (48)	2.485 (48)	3.031 (48)
14 (58)	467 (48)	1.369 (48)	2.486 (48)	3.033 (48)
15 (58)	468 (48)	1.509 (48)	2.488 (48)	3.047 (48)
16 (58)	469 (58)	1.510 (48)	2.499 (48)	3.094 (48)
17 (58)	470 (56)	1.512 (48)	2.534 (48)	3.095 (48)
18 (58)	471 (48)	1.516 (48)	2.536 (48)	3.112 (48)
19 (58)	472 (56)	1.541 (48)	2.747 (57)	3.113 (48)
50 (58)	473 (56)	1.542 (48)	2.748 (57)	3.115 (48)
62 (58)	474 (48)	1.546 (48)	2.751 (57)	3.117 (48)
66 (58)	559 (56)	1.559 (48)	2.753 (57)	3.118 (48)
67 (58)	560 (56)	1.560 (48)	2.755 (57)	3.271 (48)
158 (48)	698 (56)	1.704 (48)	2.757 (57)	3.310 (48)
160 (48)	701 (56)	1.706 (48)	2.759 (57)	3.311 (50)
162 (48)	702 (56)	1.732 (50)	2.762 (57)	3.312 (48)
163 (58)	703 (56)	1.733 (48)	2.769 (48)	3.313 (48)
164 (58)	709 (56)	1.734 (50)	2.770 (48)	3.314 (50)
165 (58)	713 (56)	1.735 (48)	2.771 (57)	3.315 (48)
166 (58)	714 (56)	1.736 (48)	2.772 (48)	3.316 (50)
197 (58)	715 (48)	1.737 (50)	2.780 (48)	3.317 (48)
200 (58)	716 (56)	1.741 (48)	2.781 (48)	3.318 (48)
205 (58)	717 (56)	1.742 (48)	2.794 (57)	3.320 (50)
211 (58)	718 (48)	1.750 (48)	2.795 (48)	3.347 (48)
212 (58)	719 (48)	1.752 (48)	2.796 (57)	3.348 (48)
233 (58)	792 (48)	1.753 (48)	2.797 (48)	3.350 (48)
234 (58)	804 (48)	1.770 (48)	2.798 (57)	3.351 (48)
263 (58)	805 (48)	1.787 (48)	2.799 (48)	3.391 (48)
264 (58)	807 (48)	1.789 (48)	2.817 (48)	3.397 (48)
265 (58)	833 (48)	1.791 (48)	2.818 (57)	3.398 (48)
266 (58)	856 (48)	1.823 (48)	2.819 (48)	3.400 (48)
267 (58)	857 (48)	1.833 (48)	2.820 (57)	3.401 (48)
268 (58)	860 (48)	1.840 (48)	2.821 (48)	3.413 (48)
269 (58)	863 (48)	1.842 (48)	2.824 (48)	3.415 (48)
270 (58)	867 (48)	1.843 (48)	2.825 (57)	3.438 (48)
271 (58)	871 (48)	1.845 (48)	2.826 (48)	3.439 (48)
272 (58)	874 (48)	1.901 (48)	2.827 (48)	3.448 (48)
273 (58)	877 (48)	1.964 (48)	2.939 (48)	3.468 (48)
274 (58)	880 (48)	2.042 (48)	2.940 (48)	3.470 (48)
275 (58)	882 (48)	2.043 (48)	2.942 (48)	3.495 (58)
276 (58)	884 (48)	2.045 (48)	2.944 (48)	3.496 (58)
277 (58)	894 (48)	2.046 (48)	2.946 (48)	3.497 (58)
324 (55)	896 (48)	2.048 (48)	2.957 (48)	3.503 (48)
325 (55)	899 (48)	2.050 (48)	2.958 (48)	3.504 (48)
326 (55)	900 (48)	2.051 (48)	2.977 (48)	3.512 (58)
327 (55)	901 (48)	2.053 (48)	3.004 (48)	3.513 (58)
328 (55)	905 (48)	2.054 (48)	3.005 (48)	3.555 (48)
329 (55)	937 (48)	2.065 (48)	3.006 (48)	3.556 (50)
330 (55)	1.061 (48)	2.206 (48)	3.007 (48)	3.557 (48)
331 (55)	1.063 (48)	2.334 (48)	3.009 (48)	3.558 (50)
332 (55)	1.125 (48)	2.345 (48)	3.010 (48)	3.559 (48)
333 (55)	1.127 (48)	2.347 (48)	3.011 (48)	3.560 (50)
334 (55)	1.134 (48)	2.382 (48)	3.012 (48)	3.656 (48)
335 (55)	1.136 (48)	2.383 (50)	3.013 (48)	3.657 (48)
336 (55)	1.138 (48)	2.384 (48)	3.014 (48)	3.669 (48)
337 (55)	1.192 (48)	2.385 (50)	3.015 (48)	3.670 (48)
338 (55)	1.194 (48)	2.386 (48)	3.016 (48)	3.707 (48)
339 (55)	1.196 (48)	2.387 (50)	3.018 (48)	3.708 (48)
340 (55)	1.228 (48)	2.388 (48)	3.019 (48)	3.711 (48)
341 (55)	1.229 (48)	2.389 (50)	3.020 (48)	3.735 (48)
342 (55)	1.277 (48)	2.390 (48)	3.021 (48)	3.842 (48)
343 (55)	1.283 (48)	2.435 (48)	3.023 (48)	3.849 (48)
460 (48)	1.284 (48)	2.436 (48)	3.024 (48)	3.873 (48)
461 (56)	1.293 (48)	2.437 (48)	3.025 (48)	3.874 (48)
462 (48)	1.294 (48)	2.475 (48)	3.027 (48)	3.875 (48)
463 (48)	1.325 (48)	2.476 (48)	3.028 (48)	3.876 (48)
464 (56)	1.327 (48)	2.477 (48)	3.029 (48)	3.877 (48)
465 (48)	1.329 (48)	2.484 (48)	3.030 (48)	

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année de remboursement.

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LYON

Formée sous le régime de la loi de 1901.

SIÈGE SOCIAL : 1, PLACE DE FOURVIÈRE, LYON

Obligations 5 0/0 1957.

Code: 269.215.

Liste numérique de la série comprenant les 396 obligations sorties au premier tirage du 14 janvier 1958, remboursables le 1er mars 1958 à 10.000 F et formant, avec 67 obligations rachetées, l'amortissement fixé pour cette annuité.

8.482 à 8.877

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 21 avril 1957.*)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jambon (Edouard-Christian), né le 16 novembre 1923 à Bordeaux (Gironde), employé à la Société agricole de prévoyance, à Cassaigne (Mostaganem), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Anne-Marie-Bernadette, née le 27 décembre 1953 à Oran (Oran), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Jumelle.

M. Pejsakowicz (Henri), mécanicien, né le 10 décembre 1933 à Paris (10e), domicilié 36, rue Olivier-Métra, Paris (20e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Perrot.

Mlle Cznapnick (Mauricette-Raymonde-Julia), née le 19 février 1934 à Saint-Omer-Capelle (Pas-de-Calais), demeurant à Saint-Omer-Capelle, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vilers.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

31 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Société du centre équestre de Montauban.** But : s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval. Siège social : 10, rue Michelet, Montauban.

31 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Nicolas-du-Pelem (association des anciens, anciennes élèves, parents et amis des écoles publiques).** But : créer autour des écoles de Saint-Nicolas-du-Pelem et de Bothoa une atmosphère de confiance et de sympathie et resserrer les liens de camaraderie entre les élèves et anciens élèves de ces écoles publiques. Siège social : école publique de garçons de Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord).

3 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Prix scientifique « Humanisation » (prix Pierre-Grapin).** But : encourager les inventions destinées à lutter contre la souffrance humaine. Siège social : 28, rue Serpente, Paris.

3 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Groupement d'élevage par l'hygiène de la commune de Beuzec-Cap-Sizun.** But : par tous les moyens scientifiques, l'amélioration du cheptel et sa productivité, notamment en ce qui concerne sa santé, ainsi que l'exploitation économique des avantages acquis par son action. Siège social : mairie de Beuzec-Cap-Sizun.

4 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Société coopérative d'habitat Essada.** But : réaliser pour ses membres la construction de maisons individuelles d'habitation ainsi que leurs dépendances. Siège social : 35, avenue Bienfait, Constantine.

4 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale des professeurs de l'école supérieure de commerce.** But : établissement de liens amicaux entre les professeurs de l'E. S. C. du Havre ; apporter aux élèves de cet établissement scolaire un soutien moral au cours de leur scolarité ; étudier tous problèmes relatifs à l'enseignement donné dans les écoles supérieures de commerce. Siège social : 5, rue Emile-Zola, le Havre (Seine-Maritime).

6 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de progrès agricole de Caubous.** But : promouvoir le progrès agricole par tous moyens. Siège social : mairie de Caubous (Haute-Garonne).

8 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Amicale des fonctionnaires des P. T. T. de Fourmies.** But : entretenir des liens de bonne camaraderie entre tous les agents ; allouer des secours exceptionnels suivant les ressources de l'amicale ; entretenir des liens d'amitié par la remise d'un cadeau à tous agents admis à la retraite ; représentation de l'amicale aux funérailles des membres et dépôt d'un souvenir sur la tombe ou remise à la famille. Siège social : hôtel des postes, 5, rue Jean-Jaurès, Fourmies (Nord).

8 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Centre culturel dramatique du Creusot.** But : organisation de spectacles en faveur des œuvres et pour le développement de l'art dramatique. Siège social : Lion de Belfort, place Schneider, le Creusot (Saône-et-Loire).

9 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Judo-Club Kano de Dinan.** But : pratique du judo et du jiu-jitsu. Siège social : chez M. Claude Rochefort, 10, rue de la Poissonnerie, Dinan (Côtes-du-Nord).

9 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Centre d'études techniques agricoles de Solignac-sous-Roche (Besse).** But : faciliter la gestion des exploitations agricoles ; augmenter la rentabilité du travail par l'application des progrès techniques. Siège social : mairie de Solignac-sous-Roche (Haute-Loire).

9 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale bouliste de Condat.** But : propagation du jeu de boules. Siège social : chez M. Boudy (Edmond), épicerie, café, Condat-sur-Vézère (Dordogne).

10 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association locale des aides familiales agricoles de Languidic.** But : apporter une aide à la mère de famille rurale, aux malades, aux vieillards et ouvrir une carrière aux jeunes rurales. Siège social : chez M. Hervé Le Marrec, rue des Fleurs, Languidic (Morbihan).

10 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Ciné-Club du Bas-Vivarais.** But : culture populaire, restauration, développement et essor des valeurs morales par le film. Siège social : presbytère protestant, le Pouzin.

13 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Union des chasseurs de Saint-Martin-de-la-Place.** But : assurer la garderie et le repeuplement en gibier ; régiementer la chasse sur les terrains qui lui sont dévolus dans la commune de Saint-Martin et permettre à tous, dans un large esprit, la pratique du sport cynégétique. Siège social : mairie de Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire).

13 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Amicale des médecins d'Oloron.** But : resserrer entre les médecins les liens d'amitié et de solidarité ; faciliter les contacts réciproques sur le plan professionnel et sur le plan culturel ; favoriser leurs rapports avec les organismes officiels et les pouvoirs publics. Siège social : mairie d'Oloron (Basses-Pyrénées).

14 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Amicale des donneurs de sang bénévoles de Saint-Girons et de ses environs.** But : faire respecter, sur le plan local, le code des donneurs de sang ; soutenir les intérêts des adhérents en cas de risque ; créer un centre de relations amicales et d'entraide. Siège social : mairie de Saint-Girons (Ariège).

14 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Roubaix Littérature et Jeunesse littéraire de Roubaix.** But : diffusion de la culture littéraire dans la jeunesse et la population roubaisiennes. Siège social : 43, rue du Bois, Roubaix.

14 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Comité national d'entente interprofessionnelle de l'amande.** But : étude de toutes les questions concernant la production et la commercialisation de l'amande et de l'amandier, les moyens de les développer et de les protéger. Siège social : maison de l'agriculture, 10, cours Sextius, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

15 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale des anciens du groupe sanitaire divisionnaire 25.** But : renouer les liens d'amitié et de camaraderie et éventuellement porter assistance et entraide. Siège social : 2, rue Blatin, Clermont-Ferrand.

15 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Comité des fêtes de Jaujac.** But : développer et créer des activités artistiques, touristiques et culturelles en faveur du rayonnement de la ville de Jaujac. Siège social : mairie de Jaujac (Ardèche).

15 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société de chasse d'Andigny-les-Fermes.** But : répression du braconnage, protection du gibier, sauvegarde des récoltes et réglementation de la chasse. Siège social : mairie de Vaux-Andigny (Aisne).

15 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des employeurs de gens de maison.** But : meilleure organisation de la profession domestique. Siège social : chambre de commerce, Mâcon.

16 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **La Boule de Tucquegnieux.** But : pratique du sport bouliste. Siège social : café de l'Industrie, rue de la Gare, Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

16 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Groupement interprofessionnel de défense des usagers du marché de fruits et légumes de Toulouse.** But : défense des intérêts des usagers. Siège social : 13, boulevard Lascrosses, Toulouse.

16 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Club de pétanque rislois.** But : développer et pratiquer le jeu de pétanque. Siège social : 67, rue Saint-Nicolas, Beaumont-le-Roger (Eure).

17 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Alliance Europe-Afrique.** But : travailler au rapprochement des peuples des territoires africains de l'Union française et de ceux de l'Europe occidentale, intensifier entre ceux-ci les contacts culturels, intellectuels, scientifiques et économiques. Siège social : 10, rue Jean-Mermoz, Paris.

17 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Tours. **Centre culturel Victor-Hugo.** But : formation culturelle péri et postscolaire de la jeunesse, organisation de conférences, cercles d'études, représentations cinématographiques, théâtrales, visites ou voyages instructifs. Siège social : chez M. Gadioux, 134, rue Victor-Hugo, Tours.

17 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Les Amis des arts.** But : rassembler tous les artistes sans limitation de genres. Siège social : chez M. Salvagni, lotissement Lannes, Agen.

20 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Foyer des jeunes d'Argentan.** But : aider, loger, nourrir, éduquer les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses après leur travail Siège social : 1, rue du Tripot, Argentan (Orne).

21 janvier 1958. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amicale laïque de Llauro.** But : défense de l'école laïque, établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école publique de Llauro.

21 janvier 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Comité d'action Brest-Mostaganem.** But : organisation de manifestations et activités diverses en vue du développement des échanges économiques, culturels et d'aide sociale destinés à créer des liens d'amitié et d'intérêt entre les deux villes jumelles. Siège social : hôtel de ville de Brest (Finistère).

21 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des déportés et internés, résistants et patriotes de Lot-et-Garonne.** But : entraide, sans but lucratif. Siège social : chez M. Tulet, 4, rue Ledru-Rollin, Agen.

21 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association Mouvement Vie, Libre-Mont-Blanc.** But : relèvement des buveurs et lutte contre l'alcoolisme. Siège social : 2, rue Notre-Dame, Annecy.

21 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association pour le centre ménager gitan.** But : formation ménagère des jeunes filles gitanes. Siège social : 15, rue de la Raffinerie, Montpellier.

MODIFICATIONS

16 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Le Comité de la Granfesenque change son titre, qui devient : **Société d'études millavoises.** Additif au but : études littéraires, scientifiques et archéologiques dans la région de Millau, création d'un musée. Siège social : chambre de commerce, Millau (Aveyron).

13 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. Transfert du siège social de l'**Union régionale des associations cultuelles de la troisième circonscription de l'église réformée de France** du 118, avenue du Général-Leclerc, Paris, au 21, rue de Richelieu, Paris.

16 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Comité départemental des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents du Puy-de-Dôme** transfère son siège social de l'inspection académique, rue Blatin, Clermont-Ferrand, à l'inspection académique, cité administrative d'Assas, Clermont-Ferrand.

18 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Amicale des vieux travailleurs de la S. N. C. A. S. E. (Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est) change son titre, qui devient : **Amicale des vieux travailleurs de Sud-Aviation,** et renouvelle son bureau. Siège social : 14, rue d'Aboukir, Toulouse.

20 janvier 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **La Pétanque de Lempdes** transfère son siège social du café des Chasseurs, Lempdes, au bar Semelin, Lempdes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.